



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

N° 15-060/15-028/01

RAPPORT

RELATIF AU DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET A LA LAÏCITE REPUBLICAINE

– JUIN 2015 –



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

N° 15-060/15-028/01

RAPPORT

RELATIF AU DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET A LA LAÏCITE REPUBLICAINE

établi par :

Olivier DIEDERICHS
Inspecteur général de l'administration

Arnaud TEYSSIER
Inspecteur général de l'administration

– JUIN 2015 –

SYNTHESE

Par note du 23 février 2015, le ministre de l'intérieur a confié à l'inspection générale de l'administration une mission sur la manière dont certaines formes ou initiatives de dialogue interreligieux, dans la mesure où elles ne se limitent pas à des échanges théologiques mais contribuent de manière directe ou indirecte au « vivre ensemble » et s'inscrivent dans la durée, pourraient recevoir le soutien de l'État dans les territoires.

Le recensement des bonnes pratiques effectué dans un cadre essentiellement territorial permet de tracer une typologie des initiatives et de privilégier celles qui peuvent nouer des liens entre les élites, plus spontanément portées vers le dialogue interreligieux, et la jeunesse, moins naturellement intéressée par ces échanges. La mission a identifié ainsi des exemples significatifs - à Strasbourg et Lyon - où le dialogue interreligieux est fortement porté par les collectivités territoriales, et d'autres configurations, comme en région parisienne, en Moselle ou à Marseille - où, dans ce dernier cas, l'État supplée déjà clairement, avec pragmatisme, à l'absence ou à l'insuffisance temporaires de la coordination par des autorités publiques décentralisées.

Strasbourg et Lyon sont deux métropoles où le dialogue interreligieux présente deux caractéristiques assez proches : ce dialogue est ancien ; il est fortement soutenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. Strasbourg présente à l'évidence une singularité supplémentaire, dans la mesure où l'Alsace est une terre concordataire, rompue de longue date aux relations institutionnelles entre l'État et les églises : le dialogue entre les religions elles-mêmes, ainsi que leur contribution active au « vivre ensemble » y sont donc des réalités plus spontanément vivantes.

Mais la similitude de la situation lyonnaise montre que le régime concordataire et la tradition qui s'y attache ne forment pas la seule explication d'une situation aussi favorable et dépassent les questions juridiques. Au-delà du rôle propre de quelques personnalités fortement impliquées, la richesse des initiatives locales en matière de dialogue interreligieux a des racines plus profondes et en appelle à l'Histoire. Le sens de l'historicité, qui est un des facteurs essentiels – pourtant assez méconnu dans les faits – de l'intégration, et d'une manière plus générale de la conscience démocratique, joue un rôle-clef dans l'établissement d'un dialogue entre les communautés. C'est pourquoi la dénonciation intelligente, forte, documentée, des attaques et profanations commises contre les cultes reste un élément essentiel de la mobilisation des acteurs : il ne doit y avoir aucune relâche sur ce plan, où le rôle pédagogique de l'État peut se nourrir de la richesse et de la permanence du dialogue interreligieux local.

Dans ces territoires où le dialogue interreligieux est en quelque sorte institutionnalisé, l'État peut aisément venir en appui aux initiatives nombreuses et variées qui sont portées par les collectivités territoriales, par les autorités religieuses et par le mouvement associatif, et qui trouvent sans difficulté un portage administratif et financier naturels dans le dispositif de la Ville et des politiques d'insertion. La mission a recensé ainsi des initiatives remarquables, souvent modestes et symboliques, mais qui, bien mises en harmonie, sont susceptibles de déboucher sur des résultats remarquables.

L'exemple de Strasbourg et de Lyon montre qu'un terrain favorable au dialogue interreligieux, qui est « le socle d'un esprit de tolérance », offre des possibilités assez étendues à l'État, surtout dans la mesure où les collectivités territoriales sont elles-mêmes très engagées.

Le culte musulman reste toutefois un peu en retrait, en raison de son manque bien identifié d'organisation, de ses divergences internes, et des problèmes récurrents du financement des mosquées, de la formation des imams ou de la création de facultés de théologie musulmane.

C'est sur ce plan, qui déborde le cadre de la présente mission, que l'intervention de l'État doit aller au-delà de la simple incitation ou de l'action d'harmonisation. Le montre l'exemple de la région lyonnaise, où le préfet de région a joué un rôle moteur au cours des dernières années, en particulier pour l'élaboration d'un projet de formation très prometteur, porté par l'Université Lyon III et l'Université catholique de Lyon, ainsi que par un Institut français de civilisation musulmane non encore construit, mais déjà labellisé, sinon entièrement financé.

Le montre aussi avec force l'exemple de Marseille et de sa région : les initiatives venues des églises et de la société y sont très nombreuses et s'inscrivent à la fois dans l'héritage historique d'une cité méditerranéenne marquée de longue date par le dialogue entre des cultures nées d'un même berceau, et dans l'action très riche déployée en matière d'insertion et de politique urbaine. Mais les collectivités, pour des raisons diverses, ne peuvent produire un effort d'impulsion suffisant : l'État a clairement une voie qui s'ouvre devant lui, et il s'y est d'ailleurs déjà engagé, avec prudence mais détermination.

En Moselle, le préfet a pris des initiatives récentes qui semblent appeler à durer et s'enraciner dans un terreau qui n'est pas sans analogie avec l'Alsace. Dans les Hauts de Seine ou dans le Val-de-Marne, la complexité des problématiques propres à la région parisienne et à l'impact direct du fait migratoire, ainsi que l'interaction avec le dialogue interreligieux très formel noué au plan national, donnent à l'État une responsabilité particulière, mais moins porteuse en termes d'innovation que dans des territoires comme l'Alsace, la région lyonnaise ou l'agglomération marseillaise qui forment autant de laboratoires.

Il n'y a donc pas une situation unique appelant des réponses à système, ni même nécessité d'un bouleversement complet des modes juridiques ou financiers d'intervention de l'État dans le respect du principe constitutionnel de laïcité : mais l'impérieux besoin, pour la puissance publique, d'appréhender en profondeur la réalité sociale locale, et l'impact du fait religieux, pour ensuite ajuster au mieux ses propres modes d'intervention.

La mission recommande une approche pragmatique, qui lui semble d'ailleurs correspondre à l'esprit qui anime le corps préfectoral et inspire depuis plusieurs décennies ses pratiques professionnelles. Les préfets continuent d'incarner l'autorité de l'État dans l'exécution des lois, mais ils sont aussi devenus des médiateurs et des négociateurs au sein d'un espace social beaucoup plus complexe qu'au temps de la centralisation, marqué alors par un dialogue singulier entre le citoyen et l'État qui laissait peu de place au « sociétal ». La puissance publique ne peut méconnaître l'importance du fait religieux dans la société actuelle, avec de surcroît la montée en force de l'islam, dans sa dimension à la fois culturelle et cultuelle. De l'avis presque unanime des nombreuses personnalités rencontrées, il n'est plus possible de s'enfermer dans une interprétation trop rigide de la laïcité, qui serait le fruit d'une approche trop strictement marquée par le contexte historique.

Même si le champ couvert par la mission est celui des religions dans leur globalité, la singularité de la situation de l'islam doit, à l'évidence, être prise en compte : tous ses interlocuteurs l'ont reconnu ou laissé entendre, en particulier les personnalités musulmanes qui attendent de l'État un appui à leur volonté de se structurer et de peser dans le débat public en leur conférant une légitimité institutionnelle encore inaboutie. Il ne s'agit pas d'entrer dans des considérations théologiques, sociologiques ou politiques sur les spécificités de la religion musulmane et sur sa capacité - jugée plus ou moins grande selon les analystes - à s'intégrer dans un espace public où le civil et le religieux sont et doivent rester distincts.

En revanche, la mission considère que les incertitudes actuelles qui pèsent sur les rapports entre les communautés dites musulmanes et la puissance publique suscitent, bien au-delà des attentats les plus tragiques provoqués par le fanatisme religieux, des difficultés concrètes dans la vie sociale de notre pays et dans la cohabitation de populations aux origines culturelles différentes. Le dialogue interreligieux est, plus encore dans ce domaine, un ressort prometteur, et les exemples les plus riches qui ont été identifiés peuvent être reproduits sur l'ensemble du territoire avec souplesse, sous l'impulsion des préfets, en bonne intelligence avec les autorités religieuses, les collectivités territoriales, le milieu associatif, sans préjudice d'évolutions plus globales et plus politiques.

Dans tous les cas, une formation des agents publics - de tout niveau - en particulier dans les services du ministère de l'Intérieur, dédiée au fait religieux et aux implications historiques, juridiques et sociales du principe de laïcité, doit être organisée.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation n°1 : Susciter la rédaction de Livres d'Or de la citoyenneté et du vivre-ensemble dans les départements à forte présence de populations issues de l'immigration. 17
- Recommandation n°2 : Fusionner COPEC et conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour en faire une instance, animée par le préfet, qui deviendrait un de ses outils en matière de promotion des valeurs républicaines et des politiques publiques menées par l'État et les collectivités dans ce champ. 17
- Recommandation n°3 : Faire établir et publier par le Bureau central des cultes un annuaire des groupes de dialogue interreligieux. 21
- Recommandation n°4 : A partir de l'exemple du Centre socio-culturel de Schiltgheim, développer un réseau de personnes-ressources légitimes au sein de leur communauté et reconnues par l'État comme interlocuteurs crédibles sur des questions d'interprétation religieuse sur lesquels acteurs publics et associatifs peuvent s'appuyer afin de résoudre les conflits relatifs aux espaces communs de vie. 26
- Recommandation n°5 : Etudier les outils sur la laïcité développés par le réseau des femmes inter-associations (FIA-ISM) et organiser une manifestation nationale à forte audience médiatique afin de les promouvoir sur le thème d'une approche ludique du "vivre-ensemble". Proposer aux préfets de relayer dans leur département ce type d'initiative. 34
- Recommandation n°6 : Capitaliser sur l'expérience pédagogique du camp des Mille et étudier dans quelle mesure les outils employés pourraient être utilisés au plan national dans le cadre d'une campagne impulsée par l'Education nationale dans les collèges et lycées. 36
- Recommandation n°7 : L'exemple de la création du conseil des imams dans les Bouches-du-Rhône, initiative du CRCM soutenue et prise en charge matériellement par la préfecture, mérite d'être évalué et intégré à la réflexion de la future instance de dialogue dans l'éventualité d'une extension au plan national. Envisager à terme la création d'un Conseil national de l'Islam de France. 38
- Recommandation n°8 : Inviter les préfets des départements qui abritent une des formations universitaires "laïcité" à accueillir et présider les cérémonies annuelles de remise des diplômes. 39
- Recommandation n°9 : Evaluer l'expérience du CIREL en Moselle, l'étendre à d'autres sites pilotes, tester sa compatibilité sur des sites à tradition laïque plus marquée. 41
- Recommandation n°10 : Lancer, dans le prolongement de celle-ci, une mission de réflexion sur la formation des fonctionnaires, en particulier ceux au contact du public, en matière de problématiques religieuses visant à leur donner des outils pratiques utilisables dans le contact avec les usagers. 47

SOMMAIRE

SYNTHESE	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	9
INTRODUCTION	13
1 RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL.....	15
2 ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL : TYPLOGIE DES INITIATIVES EXISTANTES	19
2.1 DEUX EXEMPLES MARQUANTS : STRASBOURG ET LYON, OU LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX EST FORTEMENT PORTE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ...	19
2.1.1 <i>Strasbourg : un conseil régional au cœur du dialogue interreligieux.....</i>	19
2.1.1.1 Caractéristiques et esprit du régime concordataire	20
2.1.1.2 Un dialogue interreligieux institutionnalisé.....	21
2.1.1.3 Des initiatives multiples, liées à la symbolique et à l'Histoire	23
2.1.1.4 Politique de la Ville et dialogue interreligieux	24
2.1.2 <i>Lyon : une ambiance « concordataire » et une municipalité très active</i>	26
2.1.2.1 Un dialogue interreligieux discrètement institutionnalisé.....	27
2.1.2.2 Des initiatives fortement articulées avec la politique de la Ville	28
2.1.2.3 Une initiative originale et audacieuse : le diplôme d'université « religion, liberté religieuse et laïcité » et le certificat « connaissance de la laïcité »	29
2.2 DES CONFIGURATIONS, VARIABLES AU DEMEURANT, DANS LESQUELLES L'ÉTAT A MANIFESTEMENT UN ROLE D'IMPULSION PROPRE IMPORTANT A JOUER	30
2.2.1 <i>La région parisienne</i>	31
2.2.1.1 Dans les Hauts-de-Seine, un État à la recherche de ses interlocuteurs face à la communauté musulmane	31
2.2.1.2 Dans le Val-de-Marne, un État actif qui bénéficie d'un tissu local riche et vivant.	32
2.2.2 <i>Le département des Bouches-du-Rhône.....</i>	34
2.2.2.1 La description du paysage interreligieux : richesse et diversité, mais un dialogue très centré autour des communautés.....	35
2.2.2.2 Un repli relatif des collectivités territoriales.....	36
2.2.2.3 L'État et le monde universitaire prennent des initiatives	37
2.3 UN EXEMPLE ATYPIQUE : LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	40
3 QUELLES VOIES POSSIBLES POUR UNE ACTION PRAGMATIQUE DE L'ÉTAT ?.....	43
ANNEXES	49
ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION.....	51
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	53

INTRODUCTION

Par note du 23 février 2015, le ministre de l'intérieur a confié à l'inspection générale de l'administration une mission sur la manière dont certaines formes ou initiatives de dialogue interreligieux, dans la mesure où elles ne se limitent pas à des échanges théologiques mais contribuent au « vivre ensemble » et s'inscrivent dans la durée, pourraient recevoir le soutien de l'État dans les territoires. Cette mission a été formulée de la manière la plus explicite par le ministre lui-même dans son discours à la mosquée de Cenon (Bordeaux) le 25 février 2015 : « même si le dialogue interreligieux n'est pas du ressort des pouvoirs publics, mais des cultes, nous entendons l'encourager. De bonnes pratiques existent à l'initiative des collectivités locales ou de la société civile [...]. J'ai demandé à l'Inspection générale de l'administration de les recenser et de me faire des propositions pour que, dans le respect des principes de subsidiarité et de laïcité, l'État les soutienne ».

La mission a commencé ses travaux par un état des lieux au plan national, permettant de poser les premiers éléments d'une problématique claire et opérationnelle. Mais, sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité dans les délais qui lui étaient impartis, elle a souhaité ensuite identifier quelques-uns des éléments les plus dynamiques existant sur le territoire : après avoir étudié les initiatives développées dans des départements de la petite couronne parisienne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne), elle a souhaité concentrer ses efforts sur trois métropoles significatives dans ce domaine - Strasbourg, Lyon, Marseille -, en complétant ces analyses par un échange avec le préfet de la Moselle sur une expérience originale lancée par le représentant de l'État lui-même.

Elle a eu le souci de se concentrer sur les bonnes pratiques, dans un cadre essentiellement territorial, en s'efforçant de tracer une typologie des initiatives et en privilégiant celles qui peuvent nouer des liens entre les notables, plus spontanément portés vers le dialogue interreligieux, et la jeunesse, moins naturellement intéressée par des échanges d'où la théologie n'est jamais absente.

Elle a donc fait le choix de ne pas trop s'appesantir sur des initiatives nationales qui relèvent plus clairement de l'approche engagée par le Gouvernement, globale, notamment pour les relations entre l'État et l'islam - à travers la grande consultation engagée par la circulaire du 11 mars 2015, ou spécifique, en commandant des missions sur certains sujets bien individualisés (formation des imams, prévention du radicalisme).

Le présent rapport présente dans une brève première partie l'aspect national de la thématique et les propositions afférentes que la mission a recensées (I). La deuxième partie, qui constitue le cœur du rapport, déroule les diagnostics territoriaux établis par la mission (II). Enfin, la mission propose trois scénarios de mise en action de la puissance publique, du moins impliqué au simili « concordataire » (III).

1 RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Le mandat de la mission portait essentiellement sur les questions territoriales puisque le ministre lui demandait de recenser les "bonnes pratiques" dans les territoires. Néanmoins, le tableau que dresse la mission ne serait pas parfaitement intelligible s'il ne reprenait quelques éléments tirés du contexte national et s'il ne recensait pas quelques propositions déjà formulées méritant d'être mentionnées.

Au plan national, la politique du Gouvernement a été largement réinscrite dans la perspective de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et portée par un nouveau plan interministériel pour la période 2015-2017 porté par la DILCRA¹ Ce plan comporte quatre axes :

- la mobilisation de tous les acteurs ;
- une politique de sanction accrue ("ne rien laisser passer") ;
- une régulation de l'Internet ;
- l'éducation.

Ainsi, la lutte contre toutes les formes de racisme (y compris bien entendu les actes antimusulmans)² devient une grande cause nationale avec des moyens importants en termes de communication publique.

Par ailleurs, les mesures prises en matière d'intégration des populations issues de l'immigration participent à ce mouvement général. Le Gouvernement veut mettre en exergue des parcours de personnes issues de l'immigration qui correspondent mieux à l'idée d'une "réussite normale", associée aux classes moyennes supérieures exerçant des professions intellectuelles, plutôt que les parcours fulgurants de célébrités issues du milieu sportif ou artistique.

Cette double approche est au cœur du "vivre-ensemble" : les relais dans la société doivent véhiculer une approche "normale" de l'altérité ; l'image que le citoyen est censé se forger de ses concitoyens issus de la diversité doit être la plus proche possible de lui. Le fils d'immigré qui devient médecin et que des dizaines de familles dites "de souche" adoptent comme médecin référent au sens de la Sécurité sociale contribue beaucoup plus au vivre-ensemble que la star du football qui s'adresse aux quartiers sensibles par la voie de la télévision ou des réseaux sociaux.

La lutte contre la "ghettoïsation territoriale" complète, de façon importante, la philosophie du vivre-ensemble. Le nouveau plan insiste ainsi sur la nécessité d'un travail global sur la mixité sociale dans le logement, avec des initiatives plus marquées que précédemment de l'État qui ne saurait laisser aux seuls élus locaux gérer la construction et l'entretien du parc de logements sociaux.

¹ Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le délégué a eu la courtoisie d'exposer à la mission le contenu du nouveau plan qui n'avait pas encore été publié au moment de l'entretien (lancé par la suite le 17 avril 2015).

² D'un point de vue sémantique, les autorités préfèrent utiliser le terme "antimusulman" plutôt que "islamophobe" car celui-ci a été repris symboliquement dans le discours d'organisations dont l'engagement républicain est douteux.

En termes d'initiatives plus symboliques, le plan développe aussi une approche nouvelle de la question des identités, elles aussi au cœur du "vivre-ensemble". L'hypothèse est en effet posée d'une difficulté particulière pour les jeunes citoyens de confession musulmane (ceux de la troisième ou quatrième génération) à gérer leurs identités multiples et leur rapport à la société française et ses valeurs, alors que les citoyens se réclamant d'autres confessions, et plus particulièrement les juifs, depuis l'Empire, revendiquent d'évidence leurs racines culturelles françaises sans renier leur propre héritage. Il convient donc de faire un travail sur les lieux de mémoire retraçant les liens historique entre le monde musulman et la France. Cela peut passer par la mise en valeur de figures historiques, comme par exemple Abd el-Kader, ou par la valorisation dans le discours public de l'apport de l'islam et des musulmans d'éléments de patrimoine à la société française, on pense par exemple à la Cité de l'immigration.

Enfin, l'action du Gouvernement comporte un large volet consacré à l'éducation et au développement d'outils à destination des acteurs éducatifs, ainsi qu'une refonte complète de sa visibilité sur internet. L'extranet officiel égrenant les mesures du plan de l'ancien site de la DILCRA va être abandonné au profit d'une présence active sur les réseaux sociaux.

Des propositions relevant du niveau national sur la question spécifique du "vivre-ensemble" existent déjà, la mission reprend ici une note du Bureau central des cultes (DLPAJ) du 19 janvier 2015 qui les résume parfaitement :

- *encourager financièrement les initiatives portées par l'association « Coexister », mouvement interreligieux des jeunes, celles, en milieu scolaire, de l'association « Enquête » ou encore l'association CIEUX³ ;*
- *œuvrer pour que devienne effectif l'enseignement laïc du fait religieux à l'école, dix ans après le rapport Debray. Les récentes déclarations de la ministre de l'Education nationale souhaitant «un effort massif de formation continue des enseignants» nécessiteront une volonté politique suivie et prononcée ;*
- *renforcer la formation des fonctionnaires sur le fait religieux (offres de formation de l'Institut des hautes études du monde religieux) et notamment l'Islam⁴ ;*
- *encourager les initiatives encore timides de la Conférence des responsables de cultes en France (CRCF), créée en 2010 ;*
- *quand les circonstances le permettront, soutenir le redémarrage des relations entre le CRIF et le CFCM ou le Consistoire et le CFCM. Le dialogue entre les deux institutions est mis à mal depuis juin 2013, malgré une reprise timide en décembre dernier⁵. L'activité des Amitiés judéo-musulmanes de France (AJMF) pourrait être soutenue symboliquement (ex. déplacement ministre).*

Enfin, le préfet du Val-de-Marne a remis à la mission une note de propositions à caractère national rédigée par la DDCS de son département qui comporte deux propositions que la mission souhaite reprendre ici :

³ Depuis 2005, le Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie (C.I.E.U.X.), organise des dialogues interreligieux et laïques entre les habitants d'un quartier et les communautés y disposant d'un lieu de culte. Plus de 100 rencontres inter-communautaires ont déjà été organisées.

⁴ Cette proposition est développée par la mission (cf. infra) qui suggère le lancement d'une mission faisant suite au présent rapport et consacrée à la formation des fonctionnaires dans le domaine du fait religieux.

⁵ La commission pour les relations avec les musulmans du CRIF a reçu le 3 décembre 2014 deux vice-présidents du CFCM.

- *Les Livres d'Or des initiatives citoyennes locales.* A l'exemple de ce qui se fait à Champigny où les actions locales impliquant acteurs de terrain, tissu associatif, élus, etc. sont valorisées sous la forme d'un Livre d'Or, il serait possible de généraliser cet exemple et de susciter la rédaction de "Livres d'Or de la citoyenneté et du vivre-ensemble" dans tous les départements où le sujet est d'actualité.

Recommandation n°1 : Susciter la rédaction de Livres d'Or de la citoyenneté et du vivre-ensemble dans les départements à forte présence de populations issues de l'immigration.

- *Fusionner les COPEC et les conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative.* La mission a pu constater, comme le suggérait la lettre de mission, que les COPEC sont des instances peu opérationnelles et qui se réunissent rarement. Elles sont donc, en l'état, peu utiles à la politique de la Ville. Quant aux conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative, leur principale raison d'être est leur commission spécialisée qui délivre un avis préalable à l'agrément "jeunesse et éducation populaire" accordé par l'État. Ces deux commissions pourraient utilement être fusionnées afin de devenir un réseau territorial pour la citoyenneté et le vivre-ensemble présidé par les préfets dans chaque département.

Recommandation n°2 : Fusionner COPEC et conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour en faire une instance, animée par le préfet, qui deviendrait un de ses outils en matière de promotion des valeurs républicaines et des politiques publiques menées par l'État et les collectivités dans ce champ.

La note suggère aussi que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur départemental de l'animation de la vie scolaire, un éclairage spécifique sur **la prise en compte des enjeux de la laïcité au sein des centres sociaux et des espaces de vie sociale** soit rendu plus systématique. La mission s'associe à cette idée après avoir constaté, à Schiltigheim par exemple (cf. infra), que cette question de la laïcité appliquée aux espaces collectifs dans les quartiers demande une réelle réflexion d'ensemble et un vrai travail de terrain.

2 ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL : TYPLOGIE DES INITIATIVES EXISTANTES

La mission a tenté une classification des sites visités en fonction du degré d'initiative dont font preuve les acteurs impliqués.

2.1 DEUX EXEMPLES MARQUANTS : STRASBOURG ET LYON, OU LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX EST FORTEMENT PORTE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Strasbourg et Lyon sont des métropoles où le dialogue interreligieux présente deux caractéristiques communes : ce dialogue est ancien ; il est fortement soutenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. Strasbourg présente à l'évidence une singularité supplémentaire, dans la mesure où l'Alsace est une terre concordataire, rompue de longue date aux relations institutionnelles entre l'État et les églises, du moins les quatre cultes reconnus à l'époque⁶ : le dialogue entre les religions elles-mêmes, ainsi que leur contribution active au « vivre ensemble » sont donc des réalités plus spontanément vivantes.

Mais la similitude de la situation lyonnaise montre que le régime concordataire et la tradition qui s'y attache ne forment pas la seule explication d'une situation favorable qui puise au-delà des questions juridiques.

A Strasbourg et à Lyon, au-delà du rôle propre de quelques personnalités fortement impliquées, la richesse des initiatives locales en matière de dialogue interreligieux a des racines plus profondes et en appelle à l'Histoire. Le sens de l'historicité, qui est un des facteurs essentiels – pourtant assez méconnu dans les faits – de l'intégration, et d'une manière plus générale de la conscience démocratique, joue un rôle-clef dans l'établissement d'un dialogue entre les communautés.

2.1.1 Strasbourg : un conseil régional au cœur du dialogue interreligieux

La mission a délibérément choisi Strasbourg pour son premier déplacement dans les régions. Il était intéressant en effet de tenter d'évaluer l'impact possible du dialogue interreligieux en Alsace, dont chacun sait qu'elle vit sous un régime des cultes dérogatoire – le Concordat –, mais dont chacun sait aussi qu'elle est une terre très anciennement marquée par les conflits entre fois rivales, suivis d'une longue cohabitation entre les religions. En 2017, la région célèbrera avec une solennité particulière le cinquième centenaire de la Réforme protestante. Une grande partie des villages alsaciens, comme ceux de la Moselle, possèdent au moins deux églises (catholique et protestante), très souvent une synagogue. On cite souvent l'exemple du village de Weiterswiller, au Nord de l'Alsace, qui compte, pour une population de 570 habitants : une église catholique, un temple protestant, une synagogue (désaffectée, car le judaïsme a progressivement disparu des campagnes et s'est urbanisé), un temple bouddhiste zen.

⁶ Catholicisme, protestantismes luthérien et réformé, judaïsme.

Aujourd'hui, les mosquées se construisent en nombre, essentiellement dans les villes grandes et moyennes.

Les autorités politiques alsaciennes, quelle que soit leur orientation politique, sont naturellement convaincues qu'on ne peut exclure la religion de la sphère publique. Elles étaient donc particulièrement préparées aux débats soulevés aujourd'hui par les phénomènes de radicalisation. L'enseignement du fait religieux est traditionnel et organisé dans les écoles - confessionnelles, bien entendu, mais également à l'école publique pour lequel le ministère de l'Education organise toujours un "CAPES religion" dans les trois départements concordataires. Les élus ont l'habitude de s'adresser aux fidèles, aux différentes communautés religieuses, y compris dans les lieux de culte, sans que cela provoque le moindre souci ou le moindre malaise.

2.1.1.1 Caractéristiques et esprit du régime concordataire

La mission rappelle pour mémoire que l'Alsace-Moselle occupe une place particulière dans le droit des cultes depuis la fin de la Première guerre mondiale, le retour à la France des anciens territoires annexés par l'Allemagne, et la loi du 1^{er} juin 1924. Il s'agit de tout un dispositif juridique, beaucoup plus large que le « Concordat » de 1801, qui ne portait que sur la religion catholique (jusqu'à la publication des Articles organiques), et incluant des lois scolaires non abrogées (lois Falloux) ainsi que des dispositions introduites par l'Empire allemand. C'est l'esprit, surtout, qui diffère : dans le régime de droit commun – la loi de Séparation de 1905 -, c'est le principe de neutralité de la puissance publique qui domine (« *la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte* ») ; dans le régime dit « concordataire » de l'Alsace-Moselle, la République reconnaît et salarie quatre cultes (catholique, luthérien, réformé et israélite). Le droit concordataire, dont la légitimité a été confortée par les jurisprudences françaises et européennes, est un droit évolutif dont certaines dispositions sont appelées à être corrigées ou modernisées. Mais au-delà de ces aspects strictement juridiques, il crée un climat favorable au dialogue interreligieux.

En effet, c'est cet esprit ambiant qui constitue en lui-même un facteur favorable, dans la mesure où il permet d'inclure de manière plus aisée et naturelle des religions qui, comme dans le reste du territoire français, ne sont pas soumises au droit concordataire, mais qui échappent pour autant aux contraintes de la loi de 1905 : l'islam, dont l'organisation locale est de droit commun (Conseil régional du culte musulman), divers cultes chrétiens (orthodoxes, arméniens, méthodistes...); le bouddhisme, l'hindouisme et le bahaïsme (religion monothéiste d'origine persane, peu nombreuse mais très active en Alsace et implantée dans le tissu associatif). Ces diverses religions sont particulièrement organisées dans la région, en raison à la fois de la présence des institutions européennes et des jeux d'influence qui leur sont associés (Parlement européen, Conseil de l'Europe, CEDH) et des facilités du droit d'association local, qui permet aux cultes non reconnus de recevoir des subventions publiques.

Les religions reconnues par l'État sont considérées comme des acteurs privilégiés du lien social. Les autres religions sont comme « aspirées », en quelque sorte, par cette reconnaissance tacite de la société civile, consacrée officiellement par l'État. Il va de soi qu'en raison du nombre important de musulmans en Alsace, l'islam est la religion la plus apte à valoriser cette place singulière, naturellement plus marquée que dans le reste du territoire français.

2.1.1.2 Un dialogue interreligieux institutionnalisé

Le dialogue interreligieux en Alsace est donc rendu plus facile, plus spontané, plus naturel par le cadre concordataire et par l'héritage de l'histoire. Mais il tient aussi beaucoup à l'action des personnalités, soucieuses notamment de conjurer une menace particulièrement dangereuse pour le « vivre ensemble » : le repli identitaire. L'Eglise catholique et le judaïsme avaient mis en place l'Amitié judéo-chrétienne de Strasbourg dès après la guerre. Le dialogue islamo-chrétien s'est développé dans les années 60. Dans un premier temps, il s'agissait, par exemple, d'instances de dialogue bilatérales entre l'Eglise catholique, ou les églises protestantes, et les autres religions, sans exclure par la suite les religions d'Extrême-Orient ou même de nouveaux courants spirituels ou de nouvelles formes de religiosité. L'étape essentielle qui a été franchie a été, en quelque sorte, celle du multilatéralisme... A cet égard, le rôle d'Adrien Zeller (1940-2009), qui fut une figure majeure de la politique alsacienne pendant trois décennies, a été souligné de manière unanime devant la mission.

C'est à son initiative que le Conseil régional d'Alsace a suscité ainsi, en 2004, la création d'un Comité interreligieux (CIR), donnant ainsi une dimension nouvelle, transversale, à des traditions jusque-là éclatées ou sectorisées de dialogue interreligieux. La profanation d'un cimetière juif en fut la source, mais, contrairement à une tendance fréquente pour ce genre de structure, l'initiative s'est inscrite durablement dans les faits : elle a « pris » en quelque sorte dans le terreau local, et les événements dramatiques récents, loin de remettre en cause le travail des dix dernières années, lui donnent désormais une nouvelle ampleur. Le CIR, présidé par le président du Conseil régional, tient chaque année des Assises qui font l'objet d'une préparation active par les différentes communautés religieuses et qui s'accompagnent de nombreuses manifestations culturelles et festives ("printemps des religions"). Un conseiller du président, lui-même pasteur au demeurant, est chargé de coordonner et d'animer les activités du CIR, qui se déclinent sur plusieurs plans :

- la publication d'un annuaire des groupes de dialogue interreligieux en Alsace, très complet, pratique et documenté : **initiative dont on devrait encourager la généralisation en France** ;
- l'organisation d'une « marche interreligieuse de la fraternité » ;
- des réunions régulières à rythme mensuel ;
- les « Journées sacrées », qui se déroulent sur quatre jours (le samedi soir dans la cathédrale de Strasbourg, le dimanche matin à la mosquée, le dimanche soir à la synagogue, le lundi au temple protestant).

Recommandation n°3 : Faire établir et publier par le Bureau central des cultes un annuaire des groupes de dialogue interreligieux.

Les rassemblements interreligieux dans les lieux de culte représentent un élément-clef pour le « vivre ensemble ». Quand plusieurs milliers de personnes participent à des journées « portes ouvertes » à la mosquée, quand les synagogues s'ouvrent aux musulmans, la connaissance mutuelle des religions peut accomplir des progrès décisifs dans des cercles sociaux beaucoup plus larges. Il faut, bien sûr, que cette découverte des édifices culturels prolonge ou accompagne l'acquisition d'un savoir de base sur les faits religieux – qui, en Alsace plus qu'ailleurs, est de la responsabilité de l'école -. Mais elle est en elle-même une

ouverture facile et spontanée sur des lieux qui apparaissent désormais comme des « lieux de lumière » et non des temples de l'obscurantisme...

Et il y a bien sûr les Assises, qui cette année ont porté sur : « *La fraternité : passer des mots à l'action !* » (« *Temps de débat, d'échanges et d'ateliers* »). Plusieurs centaines de personnes participent traditionnellement à ces activités, qui concernent – on l'aura deviné – des acteurs anciennement engagés.

Au-delà des Assises et de quelques moments privilégiés et récurrents, le CIR est le support très efficace d'actions plus ponctuelles, au moment d'événements dramatiques (profanations, attentats), ou lorsqu'il s'agit de soutenir des projets de plus longue haleine. Ainsi, la construction de la Grande Mosquée de Strasbourg est considérée par l'ensemble des acteurs locaux comme le fruit d'un dialogue interreligieux très structuré : sans lui, le projet n'aurait peut-être jamais vu le jour. Et pour l'inauguration, c'est le grand rabbin de Strasbourg qui a parlé au nom des trois religions du Livre, fait assez exceptionnel.

La Ville et Métropole de Strasbourg constituent l'autre acteur public majeur du dialogue interreligieux, selon un axe différent du Conseil régional, unissant étroitement le dialogue entre religions et la politique de la Ville, mais sans s'adosser à une structure interreligieuse institutionnalisée - même si le maire de Strasbourg intervient fortement sur le plan symbolique, réunit lui aussi, dans un cadre moins formel que la région, les responsables des cultes, joue lui aussi le rôle de « tiers » garantissant l'existence, la permanence du dialogue. Après les attentats de janvier 2015, le maire a suscité la tenue d'une Conférence citoyenne qui a duré un mois et a abouti à un certain nombre de propositions pour l'école et le temps périscolaire, avec trois volets - éducation civique, initiation à la lecture des images et à l'utilisation des réseaux sociaux, éducation artistique et culturelle.

Le rectorat intervient également de manière structurelle, par l'enseignement du fait religieux, mais aussi par l'enseignement religieux proprement dit, dans le cadre concordataire qui déroge sur le second point au régime en vigueur sur le reste du territoire français. Toutefois, une grande faiblesse du dispositif tient au fait que la religion musulmane échappe à ce dispositif, dans la mesure où elle ne fait pas partie des cultes reconnus par l'État. Les ministres du culte qui interviennent dans les établissements du premier degré, les fonctionnaires titulaires qui enseignent le fait religieux dans ceux du second degré s'efforcent de développer une approche la plus interconfessionnelle possible. Mais des formes d'écoles coraniques plus ou moins clandestines, installées parfois dans de simples appartements - en tout cas nullement structurées et suivies comme les très nombreux établissements confessionnels d'Alsace gérés par les autres grandes religions - peuvent constituer des foyers de radicalisation.

Sur ce dernier point, la mission se trouve clairement à la périphérie du sujet qui lui est confié. En revanche, il est clair que l'existence d'un espace de dialogue interreligieux très actif peut aider à combattre ou à contrebattre des phénomènes *sui generis* qui se situent hors du champ institutionnel républicain. Les religions, en quelque sorte, se donnent la main pour créer les conditions permanentes d'une meilleure compréhension mutuelle. C'est certes insuffisant, mais c'est un relais précieux, même en Alsace où l'institutionnalisation du dialogue interreligieux est rendue plus naturelle par le régime concordataire. Le Conseil régional et le rectorat allient ainsi leurs efforts pour « le mois de l'Autre » (qui se déroule en fait sur plusieurs mois), avec le mot d'ordre : « priorité jeunesse », en s'appuyant sur un réseau d'organismes ou d'associations extrêmement dense, mais dont certains sont à

configuration essentiellement institutionnelle : Banque alimentaire du Haut-Rhin, Cimade, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, LICRA. Placée sous le signe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette série d'initiatives offre une palette d'activités pédagogiques ou ludiques qui visent spécifiquement le public des collégiens et lycéens : l'entreprise est à l'évidence porteuse, mais très classique et formalisée dans sa conception - là encore, à la périphérie de notre approche. Mais il y a aussi à cette occasion la découverte des lieux de culte par les classes : là, en revanche, nous retrouvons le cœur de notre sujet.

2.1.1.3 Des initiatives multiples, liées à la symbolique et à l'Histoire

Un exemple de manifestation interreligieuse de grande ampleur est le « RDV avec les religions » qui se tient chaque année à Strasbourg. Cette année, la 8^{ème} de ces événements se déroulera le 14 juin dans la capitale alsacienne. Sa préparation associe des acteurs très divers : des membres du comité interreligieux (CIR), eux-mêmes liés personnellement à des organisations locales (par exemple le Groupe d'amitié islamo-chrétienne) ; des représentants des différentes communautés ou « traditions » religieuses ; des associations diverses œuvrant dans le dialogue interreligieux (Le Pont, Coexister, Musée judéo-alsacien de Bouxwiller, association Charles Péguy, etc.). L'intérêt de cet événement annuel est double : il est régulier et récurrent ; il fédère l'action d'organisations de taille et d'origine religieuse très différentes. Le programme du RV du 14 juin 2015, activement préparé par des réunions régulières (la mission a été associée à l'une d'entre elles), comprend des représentations musicales ou théâtrales, des chants, des projections, des découvertes culinaires, des ventes de livres, de bandes dessinées, de CD - l'ensemble de ces manifestations étant organisées pour l'essentiel sous des tentes au centre de la ville et ayant pour but commun de faire découvrir des cultures et des traditions religieuses par des couches de la population auxquelles elles sont moins familières : en particulier les jeunes, les adolescents, les enfants. Les acteurs du dialogue interreligieux en Alsace sont en effet conscients de la nécessité absolue de faire le lien avec la jeunesse, et de ne pas s'en tenir à des rencontres théologiques, artistiques ou culturelles entre des élites ou des générations plus spontanément préparées à ces échanges. C'est un des axes de la communication conduite en liaison avec les médias régionaux.

Strasbourg n'est pas le seul terrain d'élection pour ces actions. D'autres initiatives sont prises au cours du mois de juin : festival interreligieux du conte (Mulhouse-Illberg), destiné plus particulièrement aux enfants et aux adolescents et dont l'affiche s'inspire peut-être de la célèbre tirade de Shylock dans *Le Marchand de Venise*⁷ (ou du célèbre poème de Rudyard

⁷ « Je suis juif
Je suis chrétien
Je suis musulman
Je suis autre
J'ai une bouche
Pour conter mon histoire
Et deux oreilles pour t'écouter.
Nous aurons tant de choses à nous raconter
Et nous prendrons plaisir à nous écouter.
Cela commencera ainsi :
« Il était plusieurs fois... »

Kipling, *La Loge-Mère*⁸), soirées, conférences, débats et tables rondes (Barr, Saverne, Schiltigheim, etc.), sorties centrées sur religion et écologie, marches interreligieuses...

Un autre trait assez caractéristique de l'Alsace est la multiplication des « jardins interreligieux », qui forment autant de lieux pour des événements ou des rencontres, certes de taille modeste, mais dont l'objectif commun est constant : dire, répéter, ce qu'il y a de commun entre les trois religions ; disposer de « plateformes » accueillantes où les échanges sont possibles. Ceux de Saverne ou de Valff (dédié au livre) sont parmi les plus connus. Aucun de ces jardins n'a jamais été vandalisé, tous sont entretenus par des bénévoles, dans le cadre d'associations locales particulièrement actives.

Un des enjeux majeurs est en effet de faire le lien entre, d'une part, ces actions de « découverte » ou de convivialité bien pensées et structurées, qui forment un substrat absolument nécessaire pour l'action, et des politiques publiques orientées délibérément vers le social. Là est la clef de toute action durable et profonde ; là est le vrai terrain pour une action décisive de l'État relayant celle des collectivités territoriales. Car il existe un fossé entre ceux dont la foi s'accorde avec le respect des autres religions, et ceux qui veulent s'abstraire de ce milieu ambiant, l'ignorent ou le réprouvent : ils forment le véritable terreau de l'intolérance et de la radicalisation, notamment dans les quartiers les plus difficiles.

2.1.1.4 Politique de la Ville et dialogue interreligieux

L'islam en Alsace est marqué, comme ailleurs, par des problèmes d'organisation et par des tensions liées aux influences « consulaires ». La communauté musulmane du Bas-Rhin, à dominante turque et marocaine, qui représente environ 10 % de la population alsacienne, est ainsi traversée de divisions multiples, parfois difficiles à décrypter et qui tracent les limites du dialogue interreligieux. En Alsace, comme ailleurs, le contexte économique et social interagit avec des phénomènes de radicalisation dont l'impact est difficile à évaluer. La mairie et la métropole de Strasbourg en sont conscientes. Leur action s'exerce sur deux plans :

⁸ Dehors, on se disait : "Sergent, Monsieur, Salut, Salam".
Dedans c'était : "Mon frère", et c'était très bien ainsi (...)
Il y avait encore Bola Nath, le comptable,
Saül, le juif d'Aden,
Din Mohamed, du bureau du cadastre,
Le sieur Chucherbutty,
Amir Singh le Sikh,
Et Castro, des ateliers de réparation,
Le Catholique romain (...) Car, tous les mois, après la tenue,
Nous nous réunissions pour fumer.
Nous n'osions pas faire de banquets
De peur d'enfreindre la règle de caste de certains frères.
Et nous causions à cœur ouvert de religion et d'autres choses,
Chacun de nous se rapportant
Au Dieu qu'il connaissait le mieux.
L'un après l'autre, les frères prenaient la parole
Et aucun ne s'agitait (...) Dehors, on se disait : « Sergent, Monsieur, Salut, Salam ».
Dedans c'était : "Mon frère" ; et c'était très bien ainsi.

- le dialogue interreligieux lui-même : par le soutien très actif apporté à des actions de communication ou à des événements comme ceux que nous avons évoqués, mais aussi par des initiatives comme l'édition annuelle d'un « calendrier des religions » ;
- par l'action en faveur des quartiers, le soutien aux associations, en liaison avec des instances institutionnelles comme le GLTD, des outils comme le temps scolaire ou périscolaire (voir supra), la formation des professionnels du sport, l'organisation de conférences citoyennes. Une montée en force des initiatives a naturellement été observée après les attentats de janvier 2015. En mars dernier, le maire a annoncé que le nombre de jeunes accueillis en emploi d'avenir et en service civique à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg serait doublé d'ici la fin 2015 ;
- en faisant le lien avec la "stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance" de l'Eurométropole de Strasbourg, qui représente une politique de grande envergure : il existe en effet - il est difficile de le nier - des points de recoupement possibles entre la prévention de la délinquance, les possibilités de détection des foyers de radicalisation et certains objectifs auxquels concourt le dialogue interreligieux. Il n'y a là ni amalgame, ni confusion - simplement ce constat que tous les outils de connaissance du terrain social peuvent s'épauler pour un seul et même objectif, la garantie d'un meilleur « vivre ensemble ». Ce sont des leviers que maîtrisent, c'est un fait, les municipalités, au carrefour des politiques sociales et des exigences de l'ordre public.

Il va de soi que les jeunes français issus de l'immigration sont nombreux à chercher des emplois, ou même des stages. Les difficultés rencontrées provoquent un sentiment de rejet qui est aujourd'hui bien identifié, a été mille fois analysé, mais qui trouve une nouvelle dimension avec l'imprégnation récente du fait religieux.

La mission a pu observer sur le terrain l'action, très révélatrice, du Centre socioculturel Adolphe Sorgus du Marais, à Schiltigheim. Il s'agit d'une commune jouxtant Strasbourg avec des quartiers en grande difficulté, marquée, au moment de la reprise en mains du Centre par l'actuelle équipe, il y a une douzaine d'années, par une ambiance assez violente (incidents violents opposants jeunes du quartier et équipe en charge du Centre). Le Centre a dû être fermé dans un premier temps pour que puisse s'opérer un rappel des règles, énoncées dans un cadre précis, avec le soutien des pères maghrébins présents dans le Conseil d'administration. Le financement du Centre est assuré par la mairie, le Conseil général et l'État : figure classique, s'il en est, d'une action de la politique de la Ville. L'intérêt de l'expérience vient de l'irruption, puis de la montée en puissance rapide d'un religieux revendicatif : demande - évidemment non satisfaite - de salles de prières à l'intérieur du Centre, questions aiguës au sujet de l'alimentation (traces de cuisson de porc sur les grilles de barbecue, assez inévitables dans une région comme l'Alsace, mais dénoncées par les jeunes musulmans comme une atteinte à leurs règles culturelles), incidents divers, tous provoqués par une surinterprétation des exigences rituelles. On voit ainsi que la politique de la Ville traditionnelle ne peut plus faire l'impasse sur le religieux, et doit s'appuyer sur les initiatives locales de dialogue interreligieux. Le Centre a pris ainsi l'habitude de travailler avec l'association « Echange », à dimension à la fois culturelle et cultuelle, qui a son siège dans Strasbourg-Nord et organise régulièrement des débats destinés à « déminer » et clarifier les enjeux de ce type. Le président d'« Echange », selon la directrice du centre, essaie de fournir des relais dans le quartier, afin de sensibiliser les jeunes au contenu véritable du Coran, de permettre une verbalisation raisonnée des réactions aux attentats de janvier et à la thématique du « je suis Charlie », de rappeler le sens du partage pour le Ramadan, en somme d'apporter le maximum de réponses

sécurisantes pour l'ensemble des jeunes du quartier et leurs familles, quelles que soient leurs origines et leur formation. La directrice du Centre dit s'être appuyée sur des personnes-ressources légitimes au plan religieux au sein de leur communauté pour établir un lien avec les populations et négocier les règles de coexistence et de respect mutuels au sein de l'espace de vie commun. **Cette bonne pratique consistant à "démminer" le terrain en s'appuyant sur des personnes-ressources mériterait d'être systématisée.**

Recommandation n°4 : A partir de l'exemple du Centre socio-culturel de Schiltgheim, développer un réseau de personnes-ressources légitimes au sein de leur communauté et reconnues par l'État comme interlocuteurs crédibles sur des questions d'interprétation religieuse sur lesquels acteurs publics et associatifs peuvent s'appuyer afin de résoudre les conflits relatifs aux espaces communs de vie.

La plus grande efficacité semble venir du triptyque : Ecole / Centre socioculturel / associations culturelles et culturelles. Il s'agit clairement d'un type de coopération qui passe, pour une part, par des relais de dialogue interreligieux. La compréhension de notions aussi fondamentales que la liberté d'expression et ses limites dans une société démocratique, la construction de l'esprit critique, la nécessaire compréhension - le décryptage même de l'information véhiculée non seulement par les médias traditionnels, mais aussi et surtout par les réseaux sociaux sur Internet ne peuvent se faire sans le concours de structures associatives sérieuses, reconnues. L'État a de ce fait un rôle de tri à jouer en encourageant les associations dont il estime qu'elles seront des partenaires crédibles. Les parents des jeunes, confrontés souvent à l'activisme salafiste, sont, d'après les interlocuteurs de la mission, demandeurs de ces actions : ils iraient vers le religieux parce que l'État (entendons la puissance publique, en incluant les collectivités territoriales) est faible, ou du moins parce qu'il apparaît comme tel. Dans les cas les plus favorables, les musulmans se confieront plus volontiers à des structures de dialogue interreligieux, car ils se retrouveront dans un environnement de croyants qui faciliteront l'ouverture psychologique. Mais dans d'autres hypothèses, ce sont les dérives de la radicalisation qui l'emporteront.

Ainsi, l'exemple de Strasbourg et de l'Alsace montre qu'un terrain favorable au dialogue interreligieux, « le socle d'un esprit de tolérance » pour reprendre l'expression fort judicieuse utilisée par des interlocuteurs de la mission - lié ici pour partie, mais pas exclusivement, au cadre concordataire - offre des possibilités assez étendues à l'État, surtout dans la mesure où les collectivités territoriales - tout particulièrement le Conseil régional et la Métropole de Strasbourg - sont elles-mêmes très engagées, au point de jouer parfois un rôle très affirmé d'entraînement et de coordination.

Le culte musulman reste toutefois un peu en retrait, en raison de son manque bien identifié d'organisation, de ses divergences internes, et des problèmes - non résolus ici comme ailleurs - du financement des mosquées, de la formation des imams ou de la création de facultés de théologie musulmane.

2.1.2 Lyon : une ambiance « concordataire » et une municipalité très active

Lyon et sa région ne sont pas soumis au régime concordataire, mais au régime de droit commun défini par la loi de 1905. Pourtant, le dialogue interreligieux semble presque aussi important et vivant qu'il l'est en Alsace. La mission a pu le constater sur le terrain, et, également, lors d'un grand dîner organisé à l'occasion de sa venue par le préfet de région,

réunissant les plus hautes personnalités religieuses, ainsi que le premier adjoint au maire de Lyon. Sur ce seul plan, même s'il est à l'évidence insuffisant et doit être prolongé par des actions dans le cœur même de la société, en particulier auprès des jeunes générations, il semble clair qu'un niveau de franchise et de cordialité est atteint ici à un point qui ne saurait l'être que fort difficilement à l'échelon national. Dans le cas d'espèce, c'est la mairie de Lyon, dont l'action est relayée par d'autres collectivités, qui donne l'impulsion majeure dans la ville et son agglomération. Comme en Alsace, il y a donc bien un dialogue interreligieux institutionnalisé, mais à Lyon il est plus fortement articulé avec la politique de la Ville et les actions d'insertion sociale.

2.1.2.1 Un dialogue interreligieux discrètement institutionnalisé

La préfecture du Rhône doit d'abord être citée comme un facteur d'impulsion institutionnelle officieux, mais réel. Le préfet de région a joué un rôle puissant d'incitation, au cours des dernières années, en particulier pour l'élaboration d'un projet de formation très prometteur, porté notamment par l'Université Lyon III et l'Université catholique de Lyon, ainsi que par un Institut français de civilisation musulmane non encore construit, mais déjà labellisé (voir infra).

La mairie de Lyon joue un rôle d'impulsion décisif : elle est à l'origine du groupe interreligieux « Concorde et solidarité » qui réunit, depuis 2002, les responsables des grandes religions et fait l'objet d'un important déjeuner annuel présidé par le maire - il couvre en réalité l'ensemble du département. Il a beaucoup été souligné devant la mission que l'Histoire était clairement en toile de fond, même si elle n'est pas la seule ville à avoir traversé le même type d'épreuves : Lyon aurait la mémoire particulière d'un passé tragique, depuis les massacres révolutionnaires jusqu'aux souffrances de l'Occupation en passant par la Terreur blanche. L'importante communauté arménienne témoigne aussi des grandes tragédies collectives. La recherche du consensus et de la paix sociale fait partie de sa culture. Les religions sont très présentes, et le grand rabbin évoque volontiers la solidarité dont firent preuve de nombreux chrétiens et certains représentants de l'Eglise au moment des persécutions de la dernière guerre. Lyon a été une terre d'âpres luttes sociales, mais elle fut aussi le berceau du catholicisme social. Pour autant, les élus lyonnais rencontrés par la mission soulignent que le principe de laïcité est affirmé avec force dans la vie des institutions. Ils rappellent que le socle de la République, c'est l'école, et le fer de lance de l'unité dans une société marquée par la coexistence de très nombreuses communautés.

La mission a pu aussi analyser l'exemple de Villeurbanne, où la mairie joue un rôle délibérément plus discret : 150.000 habitants, contre 20.000 au début du siècle - population constituée, nourrie par des apports d'immigration successifs. Une des communautés juives les plus importantes de France - venue pour l'essentiel d'Afrique du Nord après la guerre - y cohabite de manière très visible avec une très importante communauté musulmane. Le dialogue interreligieux existe - hors de toute intervention de la mairie - et fonctionne relativement bien, comme en témoigne la relative rareté des incidents graves. Le maire va aux fêtes religieuses, se montre, mais est soucieux d'éviter tout débordement du religieux sur la place publique. C'est un choix politique, et non idéologique : Villeurbanne, contrairement à Lyon, est une ville populaire avec une très grande mixité de l'habitat. La combinaison de ces deux déterminants sociaux avec la mise en présence permanente de deux grandes religions sous tension impose la prudence et le pragmatisme.

L'exemple de l'agglomération lyonnaise confirme qu'il n'y a pas une situation unique appelant des réponses à système : mais la nécessité, pour la puissance publique, d'appréhender en profondeur la réalité sociale locale, et l'impact du fait religieux, pour ensuite ajuster au mieux ses propres modes d'intervention.

2.1.2.2 Des initiatives fortement articulées avec la politique de la Ville

La mission a pu constater la force et l'intérêt de l'expérience du quartier de La Duchère. Elle s'est édifiée au fil des décennies, parallèlement au développement du quartier lui-même, autour du Foyer protestant, des associations de locataires et d'un groupe interreligieux qui s'est greffé en 1986 sur le Foyer, le "groupe Abraham". Elle est soutenue activement par la Ville de Lyon. Cette expérience ancienne est revivifiée aujourd'hui dans le cadre de la vaste rénovation urbaine en cours.

A l'origine, il y a plus de cinquante ans, le Foyer avait pour vocation première d'aider les familles qui s'installaient dans ce nouveau quartier : essentiellement les rapatriés d'Algérie. A la fin des années 70, un nouveau flux d'immigration est arrivé, celui des travailleurs d'Afrique du Nord. Aujourd'hui, selon un processus observable dans la plupart des quartiers comparables en France depuis les années 90, le fait religieux et le risque de radicalisation sont venus rendre la situation sociale plus complexe. C'est une sorte de retour aux sources qui s'est opéré, non vers le seul protestantisme, mais dans un cadre interreligieux grâce au groupe Abraham. C'est un lieu d'échanges qui travaille sur les textes, et qui joue un rôle d'apaisement au moment des incidents susceptibles de se produire. A l'origine, on trouvait quatre églises catholiques dans le quartier. L'implantation de foyers de population musulmans fut plus longue. Les équipements socio-culturels et les animations de quartier se sont développés au fil des ans, mais le foyer protestant et le groupe Abraham sont restés un élément-clef, avec une dimension spirituelle - culturelle *stricto sensu* - et interreligieuse - avec une forte dimension socio-culturelle. Ces deux dimensions sont portées par deux structures associatives distinctes, mais il est intéressant de noter combien elles sont en réalité solidaires, et surtout **combien l'interreligieux est ici, en lui-même, un facteur d'action sociale et culturelle**. L'interculturel affleure très visiblement sous l'interreligieux : le croisement avec les politiques sociales est manifeste, même s'il a fallu solidement argumenter pour que cette expérience s'inscrive de manière pleine et entière dans les soutiens de la politique de la Ville. D'autres acteurs comme le Secours catholique interviennent, de manière assez traditionnelle, dans le soutien scolaire à domicile - à destination des familles tout entières et en liaison étroite avec les assistantes sociales. Le groupe Abraham est le point religieux de convergence et de rencontre, sans structure juridique qui lui soit propre, de tous ces intervenants du social : lors de réunions régulières, le soir, où on discute de thèmes spécifiquement religieux (Torah, Bible, Coran) ou de thème plus sociaux. Le groupe organise des marches à travers le quartier, notamment au moment des fêtes religieuses, des balades urbaines qui rassemblent croyants et non croyants, à intervalles réguliers un Festival qui rassemble un millier de personnes sur le quartier et où le religieux est présent (une table), mais pas dominant.

Pour les acteurs de cette expérience, l'essentiel est d'amorcer, puis d'entretenir un dialogue, que symbolise cette parcelle du quartier où sont juxtaposées l'église, la mosquée et la synagogue : « la petite Jérusalem ». Des échanges où les athées, agnostiques, non-croyants doivent avoir leur place parce qu'ils participent aussi au « vivre ensemble ». L'essentiel, encore, est que dans ce quartier dont le caractère populaire reste marqué, malgré les importants travaux de rénovation en cours, personne n'ait peur de venir aux événements qui sont organisés.

Le travail effectué dans le même quartier par la MJC recoupe ces mêmes efforts, les complète même : il a fallu, comme à Strasbourg, adapter le règlement intérieur à l'irruption du religieux (questions liées à l'alimentation) ; de manière plus proactive, des interviews, des débats ont été organisés autour des sujets d'actualité - les caricatures, la liberté d'expression. La mission a vu un film qui a été réalisé dans la salle de musculation, et qui confirme pleinement le constat général : la nécessité d'un travail pédagogique en profondeur auprès des jeunes musulmans.

L'association sportive Lyon Duchère, soutenue par la ville et par l'État, s'inscrit strictement dans la même démarche. Ce club est ancien, contemporain lui aussi de l'arrivée des rapatriés (on l'appela longtemps le « Club des Pieds Noirs ») à qui il était spécifiquement destiné. Dans les années 90, avec l'évolution de la population, et avec aussi des performances sportives de plus en plus remarquées, le club de football a développé son action en profondeur. Il avait dès l'origine une ambition culturelle : aujourd'hui, il affirme bien plus ouvertement encore son implication sociale depuis qu'il a lancé, en 2008, sous l'impulsion de son président Mohamed Tria, un vaste projet autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle. Le maître mot est : « *allier la performance sportive et l'exigence sociale* ». Au-delà de l'activité proprement sportive, le pôle sportif de la Sauvegarde est devenu un lieu de dialogue animé par les parents, dont il cherche à revaloriser le rôle. Le club a créé une section féminine dans le même esprit. Il organise chaque année un festival autour de problématiques sociétales, met sur pied des stages éducatifs sur la santé, la sécurité routière, le développement durable, le handicap. L'une de ses plus grandes réussites est le stage d'une semaine, organisé depuis 2012 pendant les vacances scolaires, à l'intention des jeunes de la classe foot (6-8 ans) : s'y mêlent étroitement l'apprentissage individuel de bonnes pratiques en matière de santé et d'alimentation, le sport bien entendu, la découverte de métiers. D'autres projets sont organisés autour de l'activité du club, sur le plan de l'éducation à la citoyenneté, du théâtre et de la création culturelle.

L'intérêt majeur de l'ensemble d'expériences conduites à la Duchère tient à trois facteurs :

- **le dialogue interreligieux est un élément clef, pleinement intégré, car il possède depuis l'origine une puissante dimension culturelle et d'intégration ;**
- **les initiatives convergent toutes vers un même objectif, dans un parallélisme rigoureux avec le mouvement de rénovation urbaine, et dans le respect de l'histoire du quartier.**

Les collectivités publiques soutiennent activement et avec discernement ces initiatives.

2.1.2.3 Une initiative originale et audacieuse : le diplôme d'université « religion, liberté religieuse et laïcité » et le certificat « connaissance de la laïcité »

C'est une expérience originale que celle qui est mise en œuvre par l'Université Lyon III et l'Université catholique de Lyon⁹, avec le concours du président de l'Institut français de civilisation musulmane et du CRCM. L'État soutient ce projet en cours de développement, on peut même dire qu'il l'a fortement suscité. L'objectif est de développer des « *formations en interculturelité, laïcité et diversité* », de « *mieux connaître pour mieux comprendre... mieux se comprendre* ». L'expérience est originale, parce qu'il a fallu surmonter bien des réserves

⁹ D'autant plus que l'université publique et privée catholique coopèrent ensemble.

liées, au sein de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, au principe de laïcité. Mais elle est originale aussi parce qu'elle permet d'associer dans des formations communes, en français, des étudiants, des fonctionnaires et des imams. Le diplôme d'université mis en œuvre par Lyon III et l'Université catholique (coût : 15.000 € annuels par formation) a donc en réalité deux finalités : permettre à des non musulmans - en particulier des agents de l'État - de comprendre la réalité de l'islam ; ouvrir les imams à une connaissance des institutions civiles françaises. En trois ans, 39 responsables religieux auront été formés (imams ou responsables d'associations musulmanes) : ils n'auront pas été formés à être de « bons imams », mais préparés à une meilleure compréhension de la laïcité dans sa dimension pratique, dans le mode de régulation juridique de la société qu'elle implique.

Le certificat « connaissance de la laïcité » est le diplôme jumeau de l'Institut français de civilisation musulmane, avec cet objectif déclaré « *de contribuer à une meilleure insertion de la pratique de l'islam dans le cadre des lois de la République, et à la construction de l'islam de France* » : il s'agit en réalité de « deux formations en miroir », qui sont très récentes et commencent à peine à s'affirmer, et dont le contenu est aussi large qu'ambitieux (droit des religions et des libertés fondamentales, mais aussi histoire des religions, droit et gestion de la laïcité).

Il est clair que ce projet est encore loin d'être abouti ; que ses débuts sont lents et modestes ; que ses financements reposent essentiellement sur l'État et qu'ils sont encore loin d'être assurés - en particulier l'Institut français de civilisation musulmane n'existe encore que sur le papier.

Mais la structure du projet présente trois caractéristiques porteuses :

- le mélange des publics (qui va de l'officier de gendarmerie à l'imam) dans des études communes où la compréhension de la laïcité comme réalité juridique s'accompagne d'une ouverture sur le religieux comme réalité sociale ;
- l'approche souple et consensuelle de la question de la formation des imams ;
- le rôle d'impulsion de l'État dans sa dimension territoriale : rôle à la fois décisif et modulable - les structures porteuses restent l'enseignement supérieur public, l'enseignement supérieur catholique, une institution musulmane ad hoc.

C'est une piste sérieuse pour développer l'action des préfets, sous réserve d'obtenir les financements nécessaires. Elle met en valeur la nécessité de former les agents publics au fait religieux (voir infra).

2.2 DES CONFIGURATIONS, VARIABLES AU DEMEURANT, DANS LESQUELLES L'ÉTAT A MANIFESTEMENT UN RÔLE D'IMPULSION PROPRE IMPORTANT A JOUER

La mission a identifié, parmi les sites visités, deux cas de figure dans lesquelles l'État a un rôle d'impulsion important car les collectivités se sont moins investis dans la sphère du dialogue interreligieux : la région parisienne et les Bouches-du-Rhône.

2.2.1 La région parisienne

Au regard des délais brefs dont disposait la mission, celle-ci a fait choix de sélectionner deux départements de la région parisienne : les Hauts-de-Seine, d'une part, département dans lequel le "vivre-ensemble" ne pose globalement pas de problèmes en raison de ses caractéristiques socio-économiques mais incluant des poches de forte concentration de populations issues de l'immigration ainsi qu'une communauté juive importante, et le Val-de-Marne, d'autre part, département assez équilibré qui abrite à la fois des zones prospères et des poches de paupérisation où la coexistence des cultures et des religions est au cœur du sujet analysé par la mission.

2.2.1.1 Dans les Hauts-de-Seine, un État à la recherche de ses interlocuteurs face à la communauté musulmane

Le préfet des Hauts-de-Seine ainsi que ses collaborateurs immédiats, et plus particulièrement la directrice de cabinet, référente "laïcité", sont unanimes quant à **l'absence de structuration institutionnelle de la communauté musulmane**. Alors que la communauté juive dispose de représentants clairement identifiés et très réactifs face aux autorités publiques et aux élus, il n'y a pas réellement d'interlocuteurs identifiés et légitimes qui émergent au sein de la communauté musulmane profondément divisée. De ce point de vue, la situation dans les Hauts-de-Seine est encore plus compliquée qu'au plan national où les faiblesses du CFCM sont déjà une préoccupation constante des pouvoirs publics ayant conduit le ministre à lancer l'initiative des instances de dialogue.

Encore plus qu'ailleurs, les musulmans sont divisés et des lignes de conflits, liées à l'origine nationale et aux différentes sensibilités confessionnelles, traversent la communauté. La situation particulière du CRCM explique en partie cette situation : sa zone de compétence englobe un ensemble particulièrement disparate réunissant Paris et la petite couronne, qui ne constituent déjà pas en eux-mêmes un tissu économique et social homogène. Les tensions sont constantes entre Algériens et Marocains d'origine en raison de la règle de la présidence tournante sans que des intérêts régionaux communs soient en mesure de les rapprocher, comme en Alsace par exemple.

Ainsi, si l'État a de multiples contacts avec des personnalités musulmanes, celles-ci ne sont pas en mesure de représenter leur communauté car elles souffrent d'un déficit de légitimité. Celui-ci pèse sur leur capacité de proposition ce qui complique le dialogue avec les autorités. Le préfet cite par exemple la question de la fête de l'Aïd dont l'organisation est au cœur des préoccupations de la communauté mais pour laquelle les personnalités consultées par l'État sont dans l'incapacité de faire des propositions concrètes ni de prendre position sur celles émises par les autorités afin de garantir une organisation satisfaisante de cette fête religieuse essentielle pour les musulmans.

Cette absence d'interlocuteurs identifiés engendre un paradoxe embarrassant pour l'État. Comme les personnalités musulmanes sont mal identifiées, nombreuses et changeantes, le préfet est contraint de consulter le STR avant d'organiser une réunion afin de s'assurer que les personnes invitées à la préfecture ne présentent pas un risque en termes de sécurité. Il déplore cette situation et espère que la communauté musulmane parviendra à se structurer.

Le dialogue interreligieux et les relations entre communautés souffrent de ce constat alors que les tensions entre juifs et musulmans ont nettement augmenté depuis les événements du mois de janvier 2015. Le préfet l'a notamment constaté à l'occasion des "petits déjeuners religion" qu'il organise dont l'un avait lieu le même jour que les attentats de Montrouge. Lors de ces petits déjeuners, le préfet réunit des représentants des différents cultes¹⁰ mais sur la question des relations judéo-musulmanes les échanges entre participants n'ont pas débouché sur des initiatives concrètes. Il y a certes eu des réunions interreligieuses organisées à Asnières après les attentats, mais ces réunions n'ont pas été suivies d'effets.

Il existe également un tissu associatif local qui travaille dans les quartiers difficiles à Nanterre, Gennevilliers ou Clichy mais le sous-préfet délégué à la ville constate que toutes les questions touchant à la laïcité (et donc au "vivre-ensemble") sont soigneusement évitées par les militants parce que conflictuelles. Quant au tissu associatif national spécialisé dans le dialogue interreligieux¹¹, il semble peu présent sur le terrain. Une initiative mérite toutefois d'être mentionnée, à Gennevilliers, où des militants associatifs ont voulu promouvoir "l'esprit critique" (vis-à-vis des media, des réseaux sociaux, des stéréotypes...), mais celle-ci n'était pas spécifiquement axée sur le dialogue interreligieux. Il est à noter que les représentants de l'État ne citent pas de difficultés particulières en ce qui concerne la programmation des actions politique de la Ville au titre du programme 147 au plan administratif, le dialogue religieux s'inscrivant dans le pilier "cohésion sociale". Ils citent par exemple la sortie de jeunes des quartiers pendant les vacances scolaires sur des lieux de mémoire de la Shoah dans le cadre de l'opération "ville-vie-vacances". En revanche, ils craignent plutôt le manque d'opérateurs fiables et alertent sur le danger de stigmatisation vis-à-vis du public ciblé, la superposition entre dialogue interreligieux et relations intercommunautaires présentant des risques symboliques évidents.

Le représentant de l'Éducation nationale explique, lui, que la DASEN ne s'inscrit pas directement dans le dialogue interreligieux qui n'est pas de son ressort, mais qu'elle essaye "d'armer" les personnels à affronter des situations difficiles ou déroutantes. Ainsi, les medias se sont souvent fait l'écho de la question du voile ou de la mixité dans les cours d'éducation physique et à la piscine, mais on connaît mal une difficulté spécifique rencontrée par les enseignants dans les cours d'art plastique, en raison des réticences religieuses liées à la représentation du corps. Les services de la DASEN développent des outils afin de permettre aux personnels d'anticiper ces problèmes et d'y faire face.

Dans ce département, la première préoccupation des autorités est donc que la communauté musulmane s'organise et prenne ses responsabilités.

2.2.1.2 Dans le Val-de-Marne, un État actif qui bénéficie d'un tissu local riche et vivant.

Le préfet du Val-de-Marne indique que son département est traditionnellement celui du "vivre-ensemble" en raison de l'ancrage ancien de communautés diverses réparties sur le territoire, mais que les tensions entre communautés, et plus particulièrement entre juifs et

¹⁰ Catholiques, protestants, orthodoxes, juifs (représentés par le grand rabbin de Nanterre) et musulmans (représentés par un panel sélectionné par la préfecture après consultation du STR, le CRCM n'étant pas en mesure de fournir des délégués).

¹¹ Des associations comme *Coexister* ou les *Amitiés Judéo-Musulmanes* par exemple.

musulmans¹², augmentent depuis quelque temps. Le département abrite en effet une importante communauté musulmane, estimée autour de 200.000 à 300.000 personnes pratiquantes ainsi qu'une communauté juive estimée à environ 40.000¹³. Des groupes bouddhistes sont également présents à Nogent, Le Perreux et Saint-Maur. Enfin, un centre culturel protestant est implanté à Créteil à la Pointe du Lac.

A la différence des Hauts-de-Seine, les musulmans se sont structurés et les représentants locaux du CRCM ont assis leur légitimité même si cette structuration s'opère par nationalité et correspond à un partage d'influence entre les représentants du CRCM, plutôt de sensibilité Grande Mosquée de Paris (Algériens), et les représentants de la Grande Mosquée de Créteil, réunissant plutôt Marocains et Tunisiens.

Les relations classiques entre représentants des communautés et des cultes sont fluides et réactives. L'évêque de Créteil réunit traditionnellement tous les responsables religieux chaque trimestre ou quand la situation le nécessite. C'est ainsi qu'un communiqué commun a été publié très rapidement après les attentats du mois de janvier.

Cependant, comme ailleurs en France, ce vivre-ensemble tend à se déliter, tendance qui s'est manifestée avant les attentats, déjà tout au long de l'année 2014 qui fut émaillé d'incidents impliquant juifs et musulmans. On peut citer à titre d'exemple des bagarres opposants des jeunes issus des deux communautés à Saint-Mandé, l'agression d'un jeune juif au lycée Pasteur de Créteil, ou l'affaire Attias survenu le jour même de l'attentat à Bruxelles ; à Villiers-sur-Marne, la projection du film *Timbuktu* a été annulée ; l'agression du jeune couple juif dans leur appartement à Créteil au mois de décembre a exacerbé les tensions entre communautés, tensions rythmées par les évolutions du conflit israélo-palestinien.¹⁴

Face à cette situation, l'État multiplie les initiatives en matière de dialogue interreligieux ou intercommunautaire en s'appuyant sur un tissu associatif local assez riche, même si, comme le fait remarquer le préfet, il est difficile dans les situations d'urgence de tenir un discours laïque et républicain. A l'exception de la ville de Créteil, les collectivités territoriales s'investissent peu dans le dialogue interreligieux, préférant plutôt les relations bilatérales avec les communautés.

Les représentants de l'État se sont ainsi investis dans les instances officielles de consultation impulsées par les autorités nationales, comme le montre par exemple le compte-rendu de la réunion du 11 février 2015 dans le cadre de la mobilisation des associations pour la citoyenneté¹⁵, dont les conclusions sont intéressantes car elles soulignent le travail d'éducation permanente qu'il faut mener et le rôle que devrait jouer l'Education nationale à ce titre. Le préfet s'est rendu à plusieurs reprises à des événements de portée symbolique comme

¹² La mission tient à remarquer que les exemples cités par ses interlocuteurs ne se sont pas limités exclusivement aux tensions entre juifs et musulmans qui, certes, dominent le tableau d'ensemble. A titre d'exemple, on peut citer des conflits de voisinage entre juifs et chrétiens liés à l'utilisation de dispositifs électriques (éclairage, ouverture des portes d'immeuble...) lors du sabbat dans des immeubles collectifs. Cette précision est importante aux yeux de la mission afin de ne pas donner l'impression que les relations judéo-musulmanes sont les seules sources de conflits en matière de relations entre communautés ou de dialogue interreligieux (où existe par exemple aussi un point de blocage entre catholiques et musulmans sur la question de la conversion préalable au mariage pour les futurs maris non musulmans).

¹³ Hors Paris, Créteil est la deuxième communauté juive la plus importante après Sarcelles.

¹⁴ C'est à cette occasion que le président du CRIF, M. Cukierman, avait fait le lien entre cette affaire et les délibérations de l'Assemblée nationale sur la reconnaissance de l'État palestinien.

¹⁵ Lancée par la circulaire du 15 janvier 2015 qui fut prise après les attentats.

le cinquantenaire du centre communautaire israélite, l'inauguration de l'exposition itinérante organisée par l'Alliance biblique ou des cérémonies à la nouvelle mosquée de Créteil inaugurée fin 2008.

Ce volant officiel et public de l'action de l'État, que l'on retrouve à peu près partout, est relayé par des initiatives locales que l'État appuie ou encourage, ce qui permet de diffuser un discours axé sur les valeurs de tolérance au-delà des sphères de notables communautaires ou religieux. La mission souhaite citer à titre d'exemple (qui constitue **un cas typique de "bonne pratique"**) les outils développés par le réseau des femmes inter-associations¹⁶ (FIA-ISM) en matière de laïcité. Leur premier outil est un jeu intitulé *Time Line Laïcité* composé d'une cinquantaine de cartes, dont chacune représente une illustration symboliquement expressive de l'histoire du développement de la laïcité en France avec, au recto, le texte historique et les explications correspondantes. Ce jeu se joue en équipes réduites constituées au sein d'un groupe d'une quinzaine de personnes. Il vise à aider les participants à replacer le principe de laïcité dans son contexte historique (et donc à montrer que la laïcité n'est pas un concept récent hostile aux valeurs musulmanes) et à susciter des échanges entre les participants sur les relations entre individus issus de communautés différentes, les évolutions législatives, la laïcité au quotidien... FIA-ISM a également développé un second outil surnommé *Juste une minute*. Dans ce jeu, l'animateur fait circuler une série d'affirmations ou de questions afférentes à des stéréotypes ou des lieux-communs sur lesquelles les participants sont invités à réaliser un exposé oral d'une minute qui est ensuite débattu collectivement.

L'exemple suscité illustre parfaitement la nécessité de relayer auprès du tissu associatif qui est le principal vecteur d'informations dans certains quartiers difficiles le message public de tolérance et de fraternité afin que les habitants puissent s'approprier ce message. Un discours public, porté par les responsables des communautés en concertation avec les autorités publiques, n'est pas suffisant.

La mission propose que cet exemple puisse être porté nationalement suite aux leçons tirées des bonnes pratiques sur le terrain.

Recommandation n°5 : Etudier les outils sur la laïcité développés par le réseau des femmes inter-associations (FIA-ISM) et organiser une manifestation nationale à forte audience médiatique afin de les promouvoir sur le thème d'une approche ludique du "vivre-ensemble". Proposer aux préfets de relayer dans leur département ce type d'initiative.

2.2.2 Le département des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône est le troisième des sites ayant fait l'objet d'une étude approfondie par la mission qui s'est rendue sur place, à Marseille, ainsi qu'à Aix-en-Provence où elle a pu également visiter le camp des Milles. Dans la typologie dressée elle, les Bouches-du-Rhône se situe dans le groupe des sites où l'État dispose d'une large place de manœuvre qui s'explique par le retrait relatif des collectivités territoriales et une limitation du dialogue interreligieux en raison de son tropisme communautaire. Le monde universitaire public et catholique y est également particulièrement actif.

¹⁶ La FIA-ISM (femmes inter associations - inter service migrants) est un réseau national d'associations de femmes créé en 1987. La coordination départementale du Val-de-Marne a été mise en place en 2005.

2.2.2.1 La description du paysage interreligieux : richesse et diversité, mais un dialogue très centré autour des communautés

Comme le soulignent de nombreux interlocuteurs, les Bouches-du-Rhône ont à l'évidence une tradition de "vivre-ensemble" ancienne qui s'explique par la présence de nombreuses communautés coexistant depuis longtemps et plus particulièrement à Marseille. Outre les catholiques, le département compte aussi une communauté protestante qui, particularité marseillaise, abrite une part importante de protestants évangéliques relevant du Conseil national des évangéliques de France (130 pasteurs et responsables sur le département dont 60 à Marseille). Les évangéliques sont bien implantés dans la communauté arménienne au sein de laquelle l'autre culte dominant est le rite arménien apostolique. Terre d'immigration traditionnelle, les musulmans y sont largement représentés, l'estimation reprise par plusieurs représentants auditionnés par la mission tournant autour de 300.000 musulmans pratiquants dans le département. Là aussi, on constate un regroupement par communautés en fonction des nationalités ou ethnies d'origine qui influe sur la répartition géographique : les musulmans marseillais sont d'abord algériens, puis comoriens (particularité marseillaise), alors que dans le reste du département, ils sont plutôt tunisiens et marocains. Enfin, le département compte une forte communauté juive, estimée à environ 80.000 personnes.

La mission a rencontré successivement les représentants religieux de ces différentes communautés à la préfecture. Il ressort de ces entretiens une impression d'ensemble qui confirme la tradition de coexistence établie de longue date à Marseille, **mais dans une expression culturelle qui reste largement repliée sur les préoccupations ou les intérêts de la communauté**. Le discours porté par les délégués reçus par la mission diverge de ce point de vue assez sensiblement des points de vue recueillis à Lyon ou à Strasbourg où le "vivre-ensemble" s'exprimait de façon plus philosophique.

Ainsi, la principale revendication formulée par les représentants du CRCM portait sur le déséquilibre financier de leur institution et la demande de subventions publiques adressées à l'État et aux collectivités, ou sur le prix à leurs yeux excessifs demandé par les agences de voyage spécialisées dans les pèlerinages à La Mecque.

Les catholiques se sont montrés plus investis dans des initiatives interreligieuses, appuyés sur le monde universitaire catholique et les évolutions récentes de l'Institut Catholique de la Méditerranée (ICM, cf. infra) qui développe une activité scientifique dans ce domaine. Un groupe "imans-prêtres" a été créé dans ce cadre. Toutefois, de l'aveu même des représentants des deux diocèses (Marseille et Aix), les contacts avec le CRCM sont limités. Ils sont plus soutenus avec les représentants de la communauté juive et protestante. L'action des catholiques auprès des musulmans se fait pour beaucoup à travers leurs établissements d'enseignement privé qui accueillent, dans les quartiers, une population d'élèves presque entièrement de culture musulmane. Les responsables catholiques disent s'efforcer par l'enseignement de l'histoire et du fait religieux dans son ensemble de sensibiliser leurs élèves non seulement à la tolérance mais aussi à redécouvrir leur propre culture.

Le représentant de la communauté juive a, lui, expliqué qu'au regard du contexte national, le premier souci du consistoire et du grand rabbinat était que la sécurité des croyants et des lieux de culte. En termes de dialogue interreligieux, il a lui aussi expliqué que les relations avec le CRCM étaient ténues et que les passerelles étaient plus "évidentes" avec les représentants catholiques et protestants. Il a précisé qu'il a été difficile de trouver des interlocuteurs du CRCM après les attentats; là aussi, la différence avec les autres sites visités

est flagrante (la mission a constaté partout des initiatives communes entre dignitaires religieux après les événements du mois de janvier).

Les délégués du rite arménien apostolique ont exprimé des préoccupations voisines de celles du représentant de la communauté juive : ils ont expliqué que le premier souci des fidèles était la sécurité, sept cambriolages d'églises arméniennes ayant eu lieu récemment. Ils ont eux aussi indiqué avoir peu de relations avec le CRCM et entretenir en revanche des contacts assez fréquents avec les catholiques et les protestants, hors évangéliques qui sont pour eux des rivaux car recrutant en partie dans la communauté arménienne.

Les protestants évangéliques (dont la plupart sont arméniens) se sont montrés plus investis dans le dialogue interreligieux en évoquant longuement leur projet interculturel *Accueil Intégration Citoyenneté* dans le cadre de l'association "Un même cœur Marseille Provence" implantée au sein de la cité de Air-Bel, projet soutenu par la préfecture (cf. infra).

Enfin les protestants luthériens et réformés ont eux aussi fait part d'un projet relevant de leur juridiction en matière de relations interculturelles dans un cadre social dépendant de la Mission populaire dans le quartier de la Belle de Mai.

La mission constate donc un certain repli communautaire, que confirment les interlocuteurs administratifs et politiques, qui pèse sur le dialogue interreligieux en général. Toutefois, elle tient à mentionner le site exceptionnel du camp des Milles qu'elle a pu visiter en compagnie de son directeur et du président de la fondation. Le musée a été organisé selon une logique didactique et pédagogique unique et originale, visant à déconstruire les concepts de racisme et de haine de l'autre avec des outils innovants. De nombreuses classes d'établissements du second degré s'y rendent et le retour des enseignants sur les bénéfices en termes de relations entre communautés est très positif. Il pourrait être envisageable de reprendre ces outils et d'en faire une campagne nationale sur le respect de l'autre.

Recommandation n°6 : Capitaliser sur l'expérience pédagogique du camp des Milles et étudier dans quelle mesure les outils employés pourraient être utilisés au plan national dans le cadre d'une campagne impulsée par l'Éducation nationale dans les collèges et lycées.

2.2.2.2 Un repli relatif des collectivités territoriales

A la différence Lyon et de Strasbourg, il semble que les grandes collectivités que sont la ville de Marseille et le conseil régional se soient désinvestis du dialogue interreligieux. Quant au conseil général, plongé dans la crise politique autour de la personne de son président, il n'est pas en situation de prendre des initiatives à caractère symbolique.

Tous les interlocuteurs de la mission ont spontanément cité l'opération *Marseille-Espérance* qui avait été initiée par l'ancien maire de Marseille il y a presque vingt ans et ont regretté son déclin. La ville de Marseille avait ainsi pris une initiative forte en organisant (sans que cela se traduise par la création d'une personne morale, il n'y a pas d'association correspondante) un dispositif réactif dont l'objectif était de répondre aux urgences. L'idée était d'être en mesure de réunir en quelques heures les sept principaux chefs religieux et des représentants laïcs autour du maire de Marseille lorsque l'actualité l'exigeait afin de porter un message de tolérance et d'humanité et de faire baisser les tensions entre communautés. Parallèlement, des actions symboliques étaient organisées régulièrement comme "l'Arbre de l'Espérance". Ce dispositif, de l'avis de tous, a très bien fonctionné et a rencontré un réel

succès médiatique. Un autre dispositif, plus axé sur le travail de fond, complétait l'action médiatique et portait sur des sujets plus classiques ayant trait aux relations interculturelles ou à l'intégration sociale comme le projet d'école de la seconde chance. Un calendrier des religions est publié et diffusé chaque année à 15.000 exemplaires, c'est la "marque de fabrique" de l'institution.

Marseille-Espérance existe toujours en tant que structure (avec un chargé de mission au cabinet du maire qui en a la responsabilité) et continue à diffuser son calendrier, mais le maire a choisi de rester en retrait de l'institution dont l'équipe d'animateurs ne s'est pas renouvelée depuis de nombreuses années et qui n'organise plus les grandes actions médiatiques comme dans le passé. Il lui a d'ailleurs été reproché d'avoir été absente des médias au moment des attentats du mois de janvier, ce qui a constitué un affaiblissement singulier de l'institution dont la raison d'être avait précisément un lien direct avec des crises majeurs de cette nature. Toutes les personnalités rencontrées par la mission ont souligné ce point. Il est dit qu'officiellement, le maire de Marseille ne souhaite pas instrumentaliser les religions, mais qu'officieusement, il considère que Marseille-Espérance, à l'heure actuelle, est porteuse de difficultés politiques sur fond de conflit entre la mairie et une partie de la communauté musulmane au sujet de la construction de la grande mosquée.

Le conseil régional a redéfini sa politique en matière de financement d'associations ce qui a nettement diminué son implication dans les politiques relevant du dialogue entre communautés et religions. La ligne politique du conseil régional a changé en ce qui concerne le subventionnement de projets associatifs. D'une part, les écologistes, membres de la majorité régionale, ont exprimé leurs réticences quant au fait de financer des opérations à caractère interreligieux, et ont demandé à l'exécutif régional de se montrer plus laïque dans la sélection des projets portés par la région. Il y a ainsi eu débat entre écologistes et socialistes quant à l'opportunité d'héberger à l'hôtel de région des "diners interreligieux". De même, le conseil régional se montre réticent à soutenir des actions comme par exemple le diner régional du CRIF en considérant que la manifestation n'est pas suffisamment orienté sur des sujets laïques et extra-communautaires. Il a défini une liste de critères limitatifs pour ouvrir droit à une subvention, comme la liste et la qualité des orateurs (pluralité des opinions, respect de l'esprit laïque, garanties démocratiques...). Par ailleurs, en raison du scandale politique qui a éclaté au sujet du financement d'associations liées à une députée de la majorité, le conseil régional a défini une politique comptable beaucoup plus restrictive vis-à-vis des associations. A l'exception de très grosses associations conventionnées, la région s'interdit dorénavant toute subvention de fonctionnement et ne pratique plus que le financement sur projet. Il ne peut donc plus y avoir de subventions générales versées à des associations.

2.2.2.3 L'État et le monde universitaire prennent des initiatives

Au vu des éléments précédents, l'État, ainsi que le monde universitaire, ont pu investir le champ laissé libre et ont multiplié les initiatives en matière de dialogue interreligieux.

Le préfet a par exemple appuyé ostensiblement le projet associatif à caractère social porté par les évangéliques dans le quartier de Bel Air intitulé *Accueil Intégration Citoyenneté*. Mais par-delà les exemples ponctuels de bonne pratique¹⁷, la préfecture a manifesté son autorité en

¹⁷ La mission n'en fait pas une recommandation dans la mesure où le projet est ponctuel, adapté à la physionomie du quartier et classique dans ses actions (alphabétisation, ateliers femmes, etc.) mais il est significatif que les porteurs du projet citent la préfecture et non les collectivités comme partenaire principal. L'originalité du projet réside plutôt dans le fait que des protestants évangéliques aient mis en place un centre social, reconnu par les

matière de dialogue interreligieux en prenant directement part à l'organisation, voire en hébergeant et en assumant la logistique, de manifestations initiées par les acteurs locaux, comme la création d'un "conseil des imams" lancée par le CRCM visant à développer une instance consultative d'échanges de régulation de l'islam dans le département. Le lancement de cet organe a réuni 150 imams des Bouches-du-Rhône le 24 janvier 2015 et a pour objet, outre son rôle de plate-forme représentative, de créer une autorité religieuse locale (en compensation de l'absence de clergé au sens institutionnel du terme dans l'islam sunnite) qui pourrait porter le message d'un islam modéré et "républicain" face aux revendications salafistes, et, de façon moins explicite, qui pourrait exercer un certain degré de contrôle sur les imams du département sur lesquels le CRCM n'a que peu de prise. **Cette bonne pratique mérite une réflexion au plan national** et devrait s'inscrire dans le cadre du travail qu'effectuera l'instance de dialogue.

Recommandation n°7 : L'exemple de la création du conseil des imams dans les Bouches-du-Rhône, initiative du CRCM soutenue et prise en charge matériellement par la préfecture, mérite d'être évalué et intégré à la réflexion de la future instance de dialogue dans l'éventualité d'une extension au plan national. Envisager à terme la création d'un Conseil national de l'Islam de France.

Par ailleurs, la mission a été invitée à assister à l'un des groupes de travail (le groupe numéro 3 qui planchait sur les questions d'éducation) de l'instance locale de dialogue avec le culte musulman. Il ne s'agit pas d'une bonne pratique stricto sensu puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle émise le 11 mars 2015, mais les inspecteurs généraux ont pu constater que le directeur de cabinet et l'inspecteur d'académie jouaient pleinement leur rôle. Au demeurant, les débats ont montré que la question du voile et de la discrimination religieuse revenait constamment et constituait une préoccupation centrale des musulmans dans le département.

Plusieurs institutions d'enseignement supérieurs se sont eux aussi mobilisés dans le cadre de la demande exprimée au plan national par le ministère de l'Intérieur et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche visant à mettre en place des formations diplômantes portant sur les enjeux liés à la gestion du pluralisme religieux en "régime de laïcité" et destinées aux personnels cultuels (les aumôniers), aux cadres associatifs et aux cadres religieux.

- **L'IEP d'Aix-en-Provence est en train de lancer un certificat d'études politiques (CEP) "Pluralité religieuse, laïcité, droit et sociétés"**. Un premier projet de création d'un DU (diplôme universitaire) n'avait pas abouti il y a quelques années et c'était l'Institut Catholique de Paris qui avait été le porteur de la première expérimentation¹⁸. Le nouveau CEP a redéfini son public-cible et le contenu de son enseignement afin d'attirer plus de cadres directement issu du monde religieux notamment musulman et pas uniquement des chercheurs en sociologie des religions. L'accueil des étudiants commencera en octobre 2015. La mission note, au titre des bonnes pratiques, que la cérémonie de remise des diplômes aura lieu en préfecture. Cette reconnaissance symbolique mérite d'être généralisée.

habitants, dans un quartier exclusivement composé d'habitants de confession musulmane. Le préfet a présidé à l'inauguration du centre.

¹⁸ La mission a rencontré l'ancien responsable de cette formation et un des enseignants.

Recommandation n°8 : Inviter les préfets des départements qui abritent une des formations universitaires "laïcité" à accueillir et présider les cérémonies annuelles de remise des diplômes.

La mission note que le ministère est très investi dans le coordination de ces formations, les universités ou instituts délivrant un diplôme de ce type se réunissant une ou deux fois par an avec le bureau central des cultes à Paris.

- L'Institut Catholique de la Méditerranée (ICM) a lui aussi pris des initiatives dans ce domaine. Si une saine concurrence s'est installée entre l'université publique et l'université catholique dans ce que l'on appelle de façon impropre "la formation des imams"¹⁹, dans le cas d'espèce il ne s'agit pas de concurrence puisqu'au plan universitaire l'ICM dépend²⁰ de la Faculté catholique de Lyon et ne propose donc pas de DU ou de certificat. En revanche, sous l'impulsion du diocèse d'Aix, l'ICM développe une politique de contacts scientifiques et théologiques avec le monde musulman afin d'aider celui-ci à émerger au plan universitaire. La mission rappelle que toutes les tentatives de créer des facultés de théologie musulmane ont échoué jusqu'à présent²¹. L'ICM se propose ainsi de créer un service de théologie musulmane qui bénéficierait aux cadres religieux de la région. Le portage serait assuré par l'Institut des sciences et théologies des religions, lui-même un département de l'ICM, qui créerait en son sein un "département d'études musulmanes". Au-delà de l'intérêt institutionnel du projet, **la philosophie de la démarche vise à aider les cadres musulmans à développer une "théologie musulmane à la française"** en contrepoint de l'offre de formation en plein essor dans tout le pays. Les travaux préparatoires à la mise en place de ce département se déroulent actuellement dans le cadre du "groupe imam-prêtres" évoqué ci-dessus qui constitue l'articulation entre monde musulman local et monde universitaire catholique qui aide le premier, en lui offrant des ressources et un cadre formel, à structurer progressivement une institution théologique musulmane. Comme le dit le directeur de l'ICM, *"l'enjeu est la confrontation de la théologie musulmane avec la modernité"*.

La mission a été frappée par l'originalité de la démarche. Elle ne peut en faire une bonne pratique pour l'État puisque l'initiative vient de l'enseignement privé confessionnel, mais elle suggère que les pouvoirs publics la suivent avec intérêt et bienveillance.

- Enfin, l'université d'Aix-Marseille a elle aussi une activité interreligieuse au travers des formations proposées par l'Institut interuniversitaire d'études et de culture juives (IECJ). Cet institut, dont le directeur est le frère du président de la fondation des Milles, est une structure universitaire dépendant du pôle universitaire d'Aix-Marseille sans personnalité morale. Si l'IECJ est plus spécialisé dans l'étude du monde et de l'histoire hébraïque (il délivre par exemple un diplôme interuniversitaire d'études juives), il exerce également une action auprès d'un public plus large sous la forme de conférences sur le dialogue interreligieux ouvertes à tous. Pour citer son directeur, *"la dimension académique doit favoriser le dialogue proprement interreligieux"*.

¹⁹ Puisque les imams stricto sensu ne représentent pas la majorité des étudiants.

²⁰ L'ICM est une association relevant de la loi du 1er juillet 1901 et constitue un pôle associé à la Catho de Lyon dont le recteur siège au conseil d'administration de l'association.

²¹ Dans la région PACA, le projet de création d'un Institut musulman d'études méditerranéennes (IMEM) n'a ainsi pas abouti.

2.3 UN EXEMPLE ATYPIQUE : LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

La mission n'avait pas prévu initialement de se rendre en Moselle, considérant que son déplacement à Strasbourg couvrirait le volet "concordataire" de son étude. Cependant, son attention a été attirée par une initiative prise par **le préfet de la région Lorraine qui a constitué, en tant que préfet du département de la Moselle, un comité interreligieux (CIREL) autour de lui**. Les contraintes du calendrier n'ont pas permis à la mission de se rendre à Metz, mais elle a rencontré le préfet de région à Paris qui lui a présenté le projet et lui a remis un dossier complet.

A la suite des attentats du mois de janvier, les représentants religieux sont invités en préfecture pour un échange entre eux et avec le préfet lors duquel celui-ci leur propose de créer un comité permanent afin de concrétiser un travail interculturel commun dans un département concordataire où existe déjà une tradition de dialogue interreligieux. De ce point de vue, le choix du préfet de se limiter à son département chef-lieu, qui est le seul de sa région à être soumis au statut concordataire, semble logique d'un point de vue historique. Il l'est aussi d'un point de vue territorial, l'échelon du département semble en effet être à dimension plus humaine pour traiter des relations entre communautés même si le choix de la dimension régionale, comme en Alsace (cf. supra 2.1.), peut se justifier.

Le CIREL est installé le 22 janvier. Il se fixe trois objectifs principaux :

- sa vocation première, le dialogue interreligieux ;
- faire remonter les informations et alerter le représentant de l'État sur les inquiétudes des représentants des communautés ;
- réfléchir à des actions concrètes qui pourraient être mis en place à l'échelon du département avec le soutien actif de l'État.

La particularité du CIREL est que le préfet a opté pour un fonctionnement "modulaire". Ainsi, sa composition est variable selon le thème de la séance : autour du noyau dur du comité stricto sensu composé par le préfet, ses collaborateurs et les représentants des cultes (un représentant par religion, y compris les orthodoxes, avec une exception pour les musulmans²² dont la délégation peut comprendre plusieurs personnes en raison du lieu de domicile des membres du bureau du CRCM qui résident à Strasbourg ou à Nancy, ce qui constitue une contrainte géographique), le comité s'élargit et appelle d'autres participants à siéger en fonction de l'ordre du jour et des priorités d'action à engager : peuvent ainsi participer des représentants de l'Education nationale, des représentants du monde associatif, la directrice de la maison d'arrêt de Metz, des élus, des acteurs de la prévention spécialisée, de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.

Le comité se réunit en principe tous les deux mois mais peut se réunir plus fréquemment en formation restreinte (le noyau dur) en tant que de besoin sur convocation du préfet.

Lors de sa séance inaugurale du mois de janvier, le CIREL a défini deux axes de travail thématiques abordés chacun par une séance spécialisée consacrée au thème. Ainsi, fin mars, le CIREL a travaillé sur le thème des jeunes et de l'éducation, s'ouvrant donc aux représentants de l'Education nationale et de la PJJ. Des actions ont été programmées dans les établissements

²² La composition du CIREL dépasse donc les frontières "concordataires" puisqu'elle intègre les orthodoxes et les musulmans.

scolaires difficiles (par exemple, ceux où la minute de silence a soulevé des contestations) en partant de l'idée que *"l'interreligieux doit se développer pour asseoir encore davantage les valeurs de la République"*, façon originale de promouvoir les valeurs laïques de tolérance et de respect de l'autre par le vecteur du dialogue entre les religions. Une de ces actions consistera à envoyer des "trinômes" (prêtre-rabbin-iman) dans les écoles discuter avec les élèves. L'Education nationale, saisie en amont et associée au CIREL, a donné son feu vert à ce projet. La prochaine séance du CIREL aura lieu au début de l'été et portera sur l'univers carcéral. Les actions sont encore en préparation, et la composition du comité reflètera la thématique de l'ordre du jour.

Cette initiative originale a favorablement impressionné la mission (même si elle n'a pas pu recueillir les impressions des acteurs sur le terrain) qui s'interroge pour savoir si cet exemple de bonne pratique est "exportable" aux autres départements français non concordataires. Elle préconise une réflexion sur le sujet et suggère que le ministère envisage d'étendre l'exemple du CIREL, au moins à quelques sites pilotes en sus de la Moselle, afin de tester un mode de dialogue interreligieux où l'État prend très clairement ses responsabilités.

Recommandation n°9 : Evaluer l'expérience du CIREL en Moselle, l'étendre à d'autres sites pilotes, tester sa compatibilité sur des sites à tradition laïque plus marquée.

3 QUELLES VOIES POSSIBLES POUR UNE ACTION PRAGMATIQUE DE L'ÉTAT ?

Au vu des expériences locales les plus réussies, la mission considère que l'État a un terrain d'action possible, relativement étendu même, dans le respect du principe constitutionnel de laïcité. Elle estime qu'un véritable champ de possibilités existe, mais qu'il revient à l'État de déterminer le degré d'intervention qu'il entend pratiquer : « *dans le respect des principes de subsidiarité et de laïcité* » comme l'a indiqué le ministre, mais sachant que ces principes délimitent un cadre en réalité assez large, pouvant aller d'une simple présence symbolique jusqu'à des actions plus résolues - dans une interprétation *a minima* extensive de la loi de 1905.

L'un des débats majeurs qui ont resurgi après les attentats meurtriers de janvier 2015 porte en effet sur le contenu et l'interprétation de la laïcité, déjà âprement controversés au cours des vingt dernières années. On sait qu'indépendamment des grandes initiatives gouvernementales (commission Stasi, plus récemment charte de la laïcité), le Conseil d'État a développé au fil des ans une conception relativement ouverte de ce principe, conciliant liberté religieuse et respect de l'ordre public. La place des religions dans l'espace public est un sujet par nécessité complexe, comme le résumait fort bien le grand spécialiste de la loi de 1905 récemment décédé, Emile Poulat : « *la laïcité n'est pas la privatisation de la foi mais la publicisation du culte.* » L'importance croissante de la religion musulmane en France, dont les médias rappellent à satiété qu'elle est "*la deuxième religion du pays*", donne une intensité particulière à une question que l'on avait cru réglée au cours du XXème siècle par la sécularisation de la société et le déclin du catholicisme, ancienne religion d'État. Le lien entre immigration, intégration, fracture sociale et montée en force de l'islam ; la singularité culturelle, et en même temps l'absence de véritable organisation de la religion musulmane ; le poids de la mémoire coloniale ; les manifestations de grande violence liées aux phénomènes, minoritaires mais spectaculaires de radicalisation : tous ces éléments concourent à rendre plus difficile, voire incompréhensible la nature même de la laïcité, dont l'objet est de pacifier les esprits par une alliance entre le droit et une philosophie d'essence humaniste qui en constitue la justification morale. Tout se mêle : la question du voile à l'école - dont la mission a pu constater, à l'occasion de ses déplacements²³, qu'elle reste bien le sujet dominant pour les interlocuteurs musulmans identifiés par l'administration hors du champ strictement délimité des instances officielles (CFCM) ; les inégalités sociales et les discriminations ; les actes de violence ou de profanation dirigés contre les cimetières ou les lieux de culte.

Le dialogue interreligieux n'apporte pas toujours des réponses, mais il ouvre des voies d'action susceptibles d'être encouragées et développées par l'État, et il crée des passerelles entre les individus. Grâce aux ressources financières et juridiques de la politique de la Ville et des différentes politiques d'insertion soutenues par les collectivités territoriales, **il ne semble pas que les questions de portage administratif et financier évoquées dans la lettre de mission posent de réelles difficultés à ce stade.** Les difficultés ponctuelles qui ont pu être observées, pour telle ou telle initiative associative, et signalées comme telles par l'administration centrale ne paraissent pas insurmontables aux autorités préfectorales ; les préfets délégués à l'égalité des chances et les sous-préfets "ville" rencontrés par la mission

²³ Comme par exemple à Marseille où les inspecteurs ont assisté à une réunion d'un des groupes de concertation réunis par le préfet dans le cadre du processus relatif à l'instance de dialogue avec le culte musulman.

sont unanimes sur ce point.²⁴ L'interaction constante entre le cultuel, le culturel et le social doit inspirer la vigilance : mais force est de reconnaître qu'elle permet, dans les faits, de soutenir des opérations très porteuses sans souffrir d'atteintes véritables à laïcité. L'exemple d'une expérience à tous les égards prometteuse, engagée dans un des quartiers les plus difficiles de l'agglomération marseillaise (sur le plan social, mais aussi sur le plan de la religion et du risque de la radicalisation), portée non par une des grandes religions traditionnelles mais par les évangéliques, et soutenue très ostensiblement par la présence symbolique de l'État (en la personne du préfet de région), est à cet égard révélatrice (cf. supra, 2.2.2.)

La mission recommande une approche pragmatique, qui lui semble d'ailleurs correspondre à l'esprit qui anime le corps préfectoral et inspire depuis plusieurs décennies ses pratiques professionnelles. Les préfets continuent d'incarner l'autorité de l'État dans l'exécution des lois, mais ils sont aussi devenus des médiateurs et des négociateurs au sein d'un espace social beaucoup plus complexe qu'au temps de la centralisation, marqué alors par un dialogue singulier entre le citoyen et l'État qui laissait peu de place au « sociétal ». La société française actuelle est fort différente de celle du début du XX^e siècle : c'est certes un truisme, mais il n'est pas pour autant entré totalement dans les mœurs administratives. Pour autant, l'appareil législatif et réglementaire, ainsi que ses extensions jurisprudentielles, a lui-même sensiblement évolué. La puissance publique ne peut méconnaître l'importance du fait religieux dans la société actuelle, avec de surcroît la montée en force de l'islam, dans sa dimension à la fois culturelle et cultuelle. L'avis presque unanime des nombreuses personnalités rencontrées, est qu'il n'est plus possible de s'enfermer dans une interprétation trop rigide de la laïcité, qui serait le fruit d'une approche trop strictement marquée par le contexte historique.

Même si le champ couvert par la mission est celui des religions dans leur globalité, la singularité de la situation de l'islam doit, à l'évidence, être prise en compte : tous ses interlocuteurs l'ont reconnu ou laissé entendre, en particulier les personnalités musulmanes qui attendent de l'État un appui à leur volonté de se structurer et de peser dans le débat public en leur conférant une légitimité institutionnelle qui leur fait défaut jusqu'à présent en raison des faiblesses inhérentes du dispositif CFCM. Il ne s'agit pas pour la mission d'entrer dans des considérations théologiques, sociologiques ou politiques sur les spécificités de la religion musulmane et sur sa capacité - jugée plus ou moins grande selon les analystes - à s'intégrer dans un espace public où le civil et le religieux sont et doivent rester distincts.

En revanche, elle considère que les incertitudes actuelles qui pèsent sur les rapports entre les communautés dites musulmanes et la puissance publique suscitent, bien au-delà des attentats les plus tragiques provoqués par le fanatisme religieux, des difficultés concrètes dans la vie sociale de notre pays et dans la cohabitation de populations aux origines culturelles différentes.

A cet égard, un rappel historique ancien - ici d'autant plus justifié qu'il intervient sur un sujet totalement imprégné d'une histoire déjà lointaine, qui va de la loi de 1905 aux conflits qui se sont développés autour de l'école privée - peut aider à comprendre, malgré les différences évidentes de contexte, combien ces difficultés peuvent porter tort à beaucoup de nos concitoyens, en particulier ceux qui professent la religion musulmane : il ne s'agit pas seulement de rapports de pouvoir entre l'État et les religions, que celles-ci soient ou non

²⁴ Au demeurant, la mise en sommeil de fait des COPEC ne pose de problème à aucun des acteurs de la politique de la Ville.

institutionnellement organisées. Il s'agit bien de la capacité de la puissance publique à garantir la liberté de tous les cultes et leur exercice pacifique dans l'espace public.

Il faut évoquer ici un épisode historique du premier Empire, rappelé à la mission par le grand rabbin de Lyon : à l'époque, le Conseil d'État avait attiré l'attention de Napoléon sur les difficultés dont souffrait la communauté juive, alors de plus en plus nombreuse, notamment en Alsace : elle était menacée de perdre *de facto* une partie de ses droits civiques - reconnus depuis la Révolution -, en raison des très vives attaques dont elle était l'objet de par ses activités de prêt aux particuliers, assimilées abusivement à l'usure. C'est pour cette raison que l'empereur avait fait organiser une grande assemblée dont les membres seraient choisis par les préfets « *parmi les rabbins, les propriétaires et les autres Juifs les plus distingués par leurs lumières et leur probité.* » (*Mémoires du Chancelier Pasquier*). L'objet était, à partir d'une connaissance accrue des traditions et des rites, de faire subir aux juifs « *un solennel examen, d'abord sur ce qu'ils croyaient permis, et ensuite sur ce qu'ils croyaient défendu* », et de déterminer comment ces divergences (par exemple sur le service militaire) pouvaient être surmontées. Comme le note dans ses *Mémoires* Etienne-Denis Pasquier, alors au Conseil d'État et en charge de ce dossier, « *c'était un spectacle bien intéressant que ces discussions dans une réunion d'hommes ardemment dévoués à une religion dont le véritable esprit est si peu connu, animés de sentiments si différents de ceux qui dirigent les nations chrétiennes. On leur demandait jusqu'à quel point ils pouvaient, en surmontant leurs habitudes les plus enracinées, prendre rang dans le monde moderne, et participer, sans blesser leur conscience, aux avantages de la civilisation européenne* ». La réunion du grand Sanhédrin, ainsi suscitée par l'État napoléonien, fut un événement majeur qui permit de dissiper quelques-unes des légendes les plus tenaces qui nourrissaient l'antisémitisme : ainsi, par exemple sur l'usure et la confusion avec la simple pratique du prêt à intérêt légal, qui résultait elle-même d'une confusion entre des textes religieux mal interprétés et la réalité économique et sociale. Même s'il n'eut pas toutes les suites espérées en raison du manque d'implication personnelle de Napoléon, le grand Sanhédrin permit aux « docteurs de la loi et notables d'Israël » venus de tous les territoires de l'Empire et du royaume d'Italie de clarifier un certain nombre de questions litigieuses en distinguant les dispositions religieuses et les dispositions politiques de la Loi : les premières étant « absolues », les autres qui, « *étant destinées à régir le peuple d'Israël dans la Palestine, ne pouvaient être applicables depuis qu'il ne formait plus un corps de nation* ». Le grand Sanhédrin déclara que « *tout Israélite, traité par les lois comme citoyen, devait obéir aux lois de la patrie et se conformer, dans toutes les transactions, aux dispositions des codes qui y étaient en usage* ». Il en était notamment ainsi du mariage et du divorce, et du service militaire où « *il était dispensé pendant la durée de ce service de toutes les observances religieuses qui ne pouvaient se concilier avec lui* ».

Dans un esprit conforme à la réalité sociale de notre temps, mais également aux principes et objectifs de la laïcité, l'action de l'État dans les régions, qui fait l'objet des réflexions spécifiques de la mission, peut prendre une dimension importante **à partir des ressources du dialogue interreligieux.**

Trois scénarios sont dès lors envisageables :

- 1) celui de la présence symbolique, mais visible, de l'État en soutien des initiatives locales : c'est le modèle d'ores et déjà existant, dont la mission a constaté la réalité et la portée à Créteil, Strasbourg, Lyon, ainsi qu'à Marseille - mais dans ce dernier cas selon des modalités différentes ;

- 2) celui où le préfet prend ouvertement la direction d'un dispositif de dialogue interreligieux multilatéral et s'efforce de l'inscrire dans la durée : c'est l'exemple de la Moselle ;
- 3) celui où l'État choisit, sur un plan national, de dépasser les frontières psychologiques de la loi de 1905, en attendant éventuellement de modifier ses frontières juridiques : la tentation d'une approche, sinon concordataire, du moins simili-concordataire, était déjà très perceptible lors de la création du CFCM. Le financement de la construction des mosquées, la formation des imams, l'enseignement du fait religieux à l'école sont des questions qui reviennent sans relâche dans le débat public et qui ne peuvent, à l'évidence, laisser l'État indifférent.

Qu'il suffise d'évoquer ici l'expérience actuellement engagée en Autriche, depuis la loi adoptée par le parlement de ce pays en février dernier. L'obligation qui est faite à toutes les institutions musulmanes, à compter d'avril 2016, d'assurer sur leur propre budget leurs frais de fonctionnement (en particulier le salaire des imams, ce qui revient à interdire les financements venant de l'étranger et donc des imams arrivant de l'extérieur et payés par les États du Maghreb ou les monarchies du Golfe²⁵) s'inscrit dans une approche qui renoue, d'après certains observateurs, avec la tradition de neutralité et de multiculturalisme de l'ancienne monarchie des Habsbourg. Mais elle répond surtout à une exigence de réalisme dans un pays qui, au sein de l'Union européenne, vient immédiatement après la France pour l'importance, en pourcentage, de sa communauté musulmane. Elle répond aussi à l'attente de nombreuses personnalités musulmanes autrichiennes, inquiètes devant des phénomènes de radicalisation comparables à ceux que l'on observe en France.

La puissance publique, en France, hésite devant certaines évolutions qui pourraient remettre en cause les fragiles équilibres du pacte républicain : non seulement le principe de laïcité et son application par essence délicate dans l'espace de l'école, mais le refus du communautarisme. **Le dialogue interreligieux apporte une contribution peu contestable au « vivre ensemble » dans la mesure où il joue un rôle de pacification des esprits parallèle à celui du droit et d'une extraordinaire souplesse.** En bien des lieux, de manière directe ou par le biais des politiques sociales, les collectivités territoriales sont déjà fortement engagées. L'État peut intervenir pour appuyer ou développer ce qui existe, en identifiant les démarches les plus utiles et les plus porteuses - comme celles qui sont évoquées dans la première partie de ce rapport -, mais il peut aussi agir là où les collectivités sont hésitantes, peu coordonnées ou même absentes.

Dans tous les cas de figure, quel que soit le scénario retenu, la nécessité de former les agents publics - à tous les niveaux, y compris celui de l'encadrement supérieur - au fait religieux et à la laïcité, notamment dans les services relevant du ministère de l'Intérieur, semble impérative : c'est un point sur lequel la mission n'a pas été en mesure, faute de temps, d'aller au-delà de ce simple constat ; il mériterait une étude en soi, très approfondie, qui pourrait être conduite en parallèle avec la systématisation des expérimentations qui se dessine - selon une combinaison, par exemple, des deux premiers scénarios envisagés.

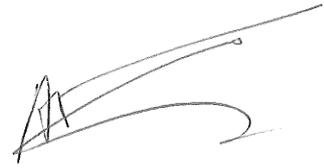
²⁵ Ainsi, le porte-parole à l'intégration du parti conservateur (ÖVP) au pouvoir dans une grande coalition avec le parti social-démocrate (SPÖ) a-t-il déclaré le 25 février 2015 que la réforme de la loi sur l'islam (*Islamgesetz*) -il existait depuis 1912 une loi sur l'islam, fait historique découlant des particularités de l'Empire austro-hongrois- visait à développer "un islam de facture autrichienne".

Recommandation n°10 : Lancer, dans le prolongement de celle-ci, une mission de réflexion sur la formation des fonctionnaires, en particulier ceux au contact du public, en matière de problématiques religieuses visant à leur donner des outils pratiques utilisables dans le contact avec les usagers.

Car la mission a été frappée par un propos formulé devant elle à plusieurs reprises par plusieurs acteurs différents : face à la montée en force du fait religieux dans la société et dans l'espace public, face au risque de radicalisation, l'État n'est pas armé intellectuellement et s'abrite trop souvent, de manière illusoire, derrière le rempart d'une laïcité dont le contenu juridique et la portée réelle restent largement théoriques ou ignorés.



Olivier DIEDERICHS,



Arnaud TEYSSIER,

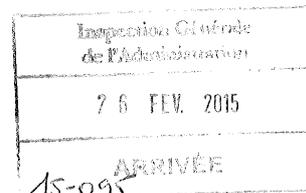
Inspecteurs généraux de l'administration

ANNEXES

ANNEXE 1 :
LETTRE DE MISSION



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le Ministre

Paris, le 23 FEV. 2015

Monsieur le Chef de service,

La laïcité républicaine ne saurait se concevoir sans la fraternité, troisième volet de notre devise nationale. Le Gouvernement souhaite promouvoir le « vivre ensemble », fondement de la paix civile et de la concorde entre toutes composantes de la société française. Portant et à l'heure actuelle, les Français de confession juive vivent des temps difficiles. L'Islam pâtit, lui, d'une image négative dans la société française et, nombre de musulmans ont le sentiment d'une « islamophobie » de la société française à leur endroit. Les différentes familles spirituelles redoutent que le climat ambiant dérive vers l'intolérance et la haine.

Si le dialogue interreligieux, dans sa dimension théologique, n'est nullement du ressort de l'Etat, la coexistence des croyants de ceux qui croient et ne croient pas apparaît désormais comme un sujet dont les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser, dans le respect du principe de séparation de l'Etat et des cultes. La mission qui vous est confiée a pour objet d'éclairer le Gouvernement sur ce que pourrait être l'implication de l'administration territoriale de l'Etat à cette fin.

Il s'agit notamment d'améliorer l'accompagnement des acteurs de terrain du « vivre ensemble » par les préfetures et les collectivités locales. En vous appuyant sur les expériences existantes, vous établirez une recension des différentes initiatives émanant d'associations ou de collectivités locales pour dresser la liste des bonnes pratiques qui peuvent être généralisées à l'échelle nationale en examinant les différents moyens de financement qui pourraient être mis à contribution.

Vous déterminerez quel serait le bon portage administratif au niveau territorial, sous l'égide des préfets, afin d'articuler judicieusement l'action des collectivités locales, des services en charge de la politique de la ville, correspondants laïcité des préfetures, COPEC ou autres instances qui ont en partage ces questions.

M. Michel ROUZEAU
Chef du service de l'inspection générale
de l'administration

... / ...

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 – STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

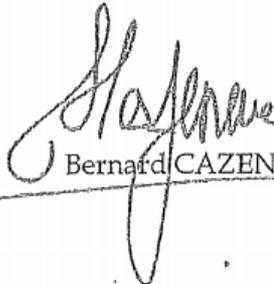
Il vous est également loisible de faire des propositions sur la contribution que pourraient apporter les services de l'Etat à la promotion de la lutte contre l'antisémitisme et les actes anti-musulmans à l'école.

*

Afin de mener à bien sa mission, vous pourrez solliciter les responsables associatifs et culturels et, au secrétariat général, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques.

Vous me rendrez les conclusions de vos travaux au plus tard au 30 avril 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard CAZENEUVE

ANNEXE 2 :
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Premier ministre :

- M. Gilles CLAVREUL, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Ministère de l'Intérieur :

- M. Laurent BURIN des ROZIERS, conseiller du ministre chargé de la prospective et des cultes ;
- M. Pascal COURTADE, chef du bureau central des Cultes, DLPAJ ;
- M. Jérôme LEONNET, chef du service central du Renseignement territorial.

Hauts-de-Seine :

- M. Yann JOUNOT, préfet des Hauts-de-Seine ;
- Mme Valérie HATSCH, directrice du cabinet du préfet ;
- M. Thomas FAUCONNIER, sous-préfet à la Ville ;
- M. Philippe WUILLAMIER, inspecteur d'académie, DASEN ,
- Mme Cécile COURAULT, chargée de mission auprès du préfet.

Val-de-Marne :

- M. Thierry LELEU, préfet du Val-de-Marne ;
- M. Thomas MICHAUD, directeur du cabinet du préfet ;
- M. Bernard ZAHRA, directeur départemental de la cohésion sociale ;
- M. Denis DECLERCK, sous-préfet à la Ville.

Site territorial de Lyon :

- M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;
- M. Xavier INGLEBERT, secrétaire général, préfet délégué à l'égalité des chances ;
- M. Jean-Louis AMAT, directeur du cabinet du préfet ;
- Mme. Magali GRETTEAU, cheffe de cabinet du préfet ;
- M. Laurent DECOURSELLE, délégué du préfet ;
- M. Jalal NADAROU, délégué du préfet ;

- M. George KEPENEKIAN, premier adjoint au maire de Lyon ;
- M. Pierre-Yves MARGAIN, conseiller spécial du maire chargé des cultes ;
- Mme Nathalie FRIER, maire de Saint-Fons ;
- M. Jean-Frédéric Martin, directeur général adjoint des services de la ville de Saint-Fons ;
- M. François RYSTO, directeur du cabinet du maire de Villeurbanne ;

- Mgr. Philippe BARBARIN, archevêque de Lyon, primat des Gaules ;
- M. Richard WERTENSCHLAG, grand rabbin de Lyon ;
- M. Kamel KABTANE, recteur de la grande mosquée de Lyon ;
- M. Etienne TISSOT, président de l'Eglise protestante unie de France ;
- M. Marcel DREYFUSS, président du consistoire de Lyon ;
- M. Abdelkader BENDIDI, président du CRCM ;
- M. Benaïssa CHANA, vice-président du CRCM ;
- M. Jean-Jacques OSMADJIAN, président du conseil paroissial de l'Eglise arménienne ;
- M. Foudil BENABAJI, imam de Chambéry, aumônier pénitentiaire ;
- M. Purepont, prêtre à Saint-Fons ;
- M. Delorme, prêtre à Cuire ;

- M. Jacques COMBY, président de l'Université Lyon-III ;
- M. Thierry MAGNIN, recteur de l'Institut catholique ;
- M. Michel YOUNES, professeur à l'Institut catholique, directeur du centre d'étude des cultures et des religions ;
- M. Hacène TAIBI, coordonnateur de la formation sur la laïcité ;
- M. Alain VENET, groupement de gendarmerie du Rhône (élève de la formation) ;

- Mme Audrey BASQUIN, lieutenant de police à Lyon IXème ;
- M. Jonathan LESSIG, manager général de l'AS Lyon DuchèreB
- M. Bernardelli MOLLARD, délégué à la cohésion police-population au quartier de La Duchère ;
- Bastien LEMIRE, chargé de communication de l'AS Lyon Duchère (élève de la formation) ;
- Antoine LOPEZ, stagiaire à l'AS Lyon Duchère.

- M. Pierre-Olivier DOLINO, pasteur, directeur du foyer protestant à La Duchère, accompagné de membres du groupe de rencontre interreligieux "Abraham".

Site territorial de Marseille :

- M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- M. Laurent NUNEZ, préfet de police ;
- M. Vincent BERTON, directeur du cabinet du préfet ;
- M. Patrick GUICHARD, inspecteur d'académie, DASEN ;
- M. Olivier HARGUINDEGUY, directeur zonal du renseignement territorial ;
- M. Frédéric LO FARO, directeur adjoint du cabinet du préfet ;
- M. Nicolas GORODETSKA, stagiaire ;

- M. Hervé CHIAVERNI, prêtre, chancelier du diocèse Aix-Arles ;

- Mme Paulette HAMZA, déléguée de l'archevêque de Marseille pour le dialogue avec l'islam ;
- M. Khalid BELKHADIR, président du CRCM ;
- M. Djamel BEDRA, vice-président du CRCM ;
- M. Moshen NGAZOU, représentant de l'UOIF et directeur du collège privé musulman Ibn Khaldoun ;
- M. Rav OHANNA, grand rabbin de Marseille ;
- M. Zvi AMAR, président du consistoire ;
- M. Gilbert LEONIAN, pasteur du culte évangélique arménien ;
- M. Aram GHAZARYAN, prêtre du culte apostolique arménien ;
- M. Gilles PIVOT, pasteur du culte réformé de France ;
- M. Pierre-Yves DEBRENNE, pasteur du culte réformé de France, Arc Phocéen ;

- Mme Fatima ORSATELLI, conseillère régionale déléguée à la politique de la Ville ;
- Mme Sophie BROCHER, conseillère au cabinet du président de région ;
- M. Salah BARIKI, chargé de mission au cabinet du maire de Marseille, chargé des affaires musulmanes ;
- M. Victor ABBOU, Marseille-Espérance ;
- M. Abderahmane ABOU DIARA, Marseille-Espérance ;

- M. Rémi CAUCANAS, directeur de l'Institut catholique de la Méditerranée ;
- M. Alain CHOURAQUI, président de la fondation du Camp des Milles ;
- M. Jean-Marc CHOURAQUI, directeur de l'Institut d'études et de cultures juives (Université d'Aix-Marseille) ;

- La mission a également rencontré les membres de l'atelier n°3 de l'instance de dialogue avec le culte musulman lors d'une de ses séances de travail consacrée à l'éducation.

Site territorial de Strasbourg :

- M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin ;
- M. Dominique-Nicolas JANE, directeur du cabinet du préfet ;

- Mgr. Joseph MUSSER, vicaire général de l'archevêché ;
- M. Etienne UBERALL, prêtre, délégué diocésain pour les relations avec l'islam ;
- M. Sahin EYYUB, président du CRCM ;
- M. Abdelack NABAOUI, vice-président du CRCM ;
- M. Murat ERCAN, vice-président du CRCM ;
- M. Ali EL JARROUDI, président de la grande mosquée du Heyritz ;
- M. Christian KRIEGER, vice-président de l'union des Eglises protestantes ;
- M. René GUTMAN, grand rabbin de Strasbourg ;
- M. Jean-Paul KLING, président du consistoire ;

- M. Philippe RICHERT, président du conseil régional d'Alsace ;
- M. Philippe ICHTER, Collaborateur de cabinet auprès du Président du conseil régional d'Alsace en charge du dialogue inter-religieux et des relations avec les cultes ;
- Mme Christine-Louise JADOWSKI, directrice générale adjointe de Strasbourg-Eurométropole ;
- M. Francis MESSNER, professeur émérite à l'université de Strasbourg ;
- M. Guillaume ARNOULD, directeur de cabinet du recteur ;
- Mme Valérie VOGLER, secrétaire générale adjointe du rectorat ;
- Mme Michèle VOLTZ, conseillère prévention-violence du rectorat ;
- Mme Marie-Lou de OLIVEIRA, directrice du centre socio-culturel Adolphe Sorgus de Schiltigheim ;
- M. Serge RABINEAU, chef de la division islam, communautés étrangères, quartiers sensibles au service départemental du Renseignement territorial ;
- M. Nicolas BARRAUT, chargé du suivi des radicaux ;
- La mission a également été invitée à participer à une séance collective en présence de nombreuses associations du comité interreligieux de la région Alsace.

Autres :

- M. Daniel KELLER, grand maître du Grand Orient de France ;
- M. Christophe HABAS, grand maître adjoint chargé de la laïcité ;
- M. Antoine PERRUCHOL, président de la commission permanente de la laïcité.